

Acfas: le lac aux Castors
était habité par le rongeur
il y a... 11 000 ans *Page A 5*



Commission Charbonneau:
le CUSM, un projet en PPP
fortement manipulé *Page A 2*

Recours collectif contre Québec, la RAMQ et des médecins

La surfacturation des frais
accessoires est de nouveau
remise en question

PHILIPPE ORFALI

Jusqu'à quel point les médecins peuvent-ils exiger des frais en tout genre à leurs patients? Excédé de recevoir des factures liées à des traitements censés être couverts par l'assurance-maladie, un citoyen intente un recours collectif contre le gouvernement du Québec et des cliniques de la région de Montréal. Des centaines de milliers de personnes pourraient être touchées par le recours et ses conclusions.

À l'origine de la démarche: la facturation par de nombreux professionnels de la santé de médicaments et d'agents anesthésiques à fort prix, dans le but d'accroître leurs revenus et ceux des cliniques où ils travaillent. Québec n'est pas en reste, la Régie de l'assurance-maladie (RAMQ) et le ministère de la Santé étant critiqués pour leur laxisme et leur refus de faire appliquer la loi. Un problème qui ne date pas d'hier, l'actuel ministre de la Santé, Gaétan Barrette, ayant pressé d'agir le précédent gouvernement libéral à maintes reprises alors qu'il se trouvait à la tête de la Fédération des médecins spécialistes.

La loi permet aux médecins de facturer médicaments et agents anesthésiques lors d'un acte couvert par le régime d'assurance-maladie, mais uniquement au coût réel. Or, les médecins «enflent» couramment la note refilée aux patients. Une situation connue, documentée et dénoncée, mais à laquelle Québec ne s'est jamais attaqué, argue Philippe Léveillé, un ingénieur de la région de Montréal.

Ni le ministère ni la RAMQ n'ont «fait respecter la Loi sur l'assurance-maladie, ce qui crée une situation d'impunité pour les médecins et cliniques qui pratiquent allègrement et de façon croissante la surfacturation illégale d'actes déjà

VOIR PAGE A 10 : RECURS

À LA MÉMOIRE DE LHASA DE SELA



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Un parc du Mile-End porte désormais le nom de l'auteure-compositrice-interprète Lhasa de Sela. Situé à quelques pas du studio de l'artiste, au coin de l'avenue Van Horne et de la rue Clark, l'endroit a officiellement été rebaptisé Parc Lhasa-De Sela par la Ville de Montréal, jeudi, suivant de nombreuses demandes du comité de citoyens du quartier. La cérémonie officielle, empreinte d'émotion, a été suivie d'un spectacle hommage auquel participait notamment B'ia. L'artiste américano-mexicaine est décédée des suites du cancer en 2010.

PRINTEMPS ÉTUDIANT

Québec torpille le rapport Ménard

MARCO BÉLAIR-CIRINO
JEANNE CORRIVEAU
LISA-MARIE GERVAIS

La ministre de la Sécurité publique, Lise Thériault, n'arrivait pas jeudi à accorder une once de crédibilité au rapport Ménard sur la crise étudiante de 2012.

«Je ne me sens pas concernée par le rapport Ménard, mais pas du tout!» a-t-elle lancé, mercredi avant-midi, tout en marchant d'un pas pressé vers la salle du Conseil législatif où se tenait un caucus. «Le rapport parle de lui-même. [...] Il s'agit d'une réponse politique à une commande politique [de l'ancien gouvernement]», a-t-elle fait valoir au lendemain du dévoilement sans tambour ni trompette du document de 450 pages sur le site Web de son ministère.

La vice-première ministre a tourné en ridicule un certain nombre des 28 propositions des trois commissaires — Serge Ménard, Claudette Charbonneau et Bernard Grenier —, comme celle de décréter un moratoire sur l'utilisation des armes intermédiaires («balles de plastique», poivre de Cayenne, gaz lacrymogène et grenades assourdissantes) lors de contrôle de foules. «Entre vous et moi, on est en train de dire, on part des interventions à mains nues et on s'en retourne aux armes. Tout ce qui est dans l'intermédiaire, on n'y touche plus! C'est un peu utopique», a soutenu M^{me} Thériault avant de rejoindre ses collègues.

Tabletté, déchiqueté, mis de côté: pas tout de suite, a dit le premier ministre Philippe Couillard. Le rapport de la Commission spé-

VOIR PAGE A 10 : MÉNARD

Lire aussi · Et pourtant, c'est un bon rapport. Un éditorial de Josée Boileau. *Page A 8*

FESTIVAL DE CANNES

Mike Leigh en osmose avec le peintre J.M.W. Turner

ODILE TREMBLAY
à Cannes

Un peu grognon, tétu comme une mule, porteur d'une immense vision d'artiste, engagé auprès des damnés de la terre. Voici Mike Leigh, fils de Manchester, ville industrielle et culturelle à son image. Juste un peu plus blanchi d'une fois à l'autre, habillé à la va-vite, chemise ouverte, et je t'emmerde le décorum et les risettes un coup parti.

Ce grand cinéaste, plusieurs le mettent dans le même panier que Ken Loach (également en compétition à Cannes) pour le renom, parce que tous deux semèrent le renouveau du cinéma social britannique. À Leigh, le noir et trash *Naked*, doublement primé à Cannes, le palmé d'or *Secrets and Lies*, sur fond de quartier populaire et de retrouvailles, porteur d'une immense charge émotive. Primé à Berlin et à Venise après avoir boudé Cannes qui n'avait pas sélectionné son *Vera Drake* (non mais!), il fut de retour sur la Croisette en 2010 avec *Another Year*, abordant le vieillissement et les choix de la vie. Ce monstre sacré du septième art envoie valser les étiquettes. Artiste avant tout, avec des films très différents les uns des autres, «mais porteurs d'une cohérence, dans le style, les préoccupations.»

Mike Leigh lance à un journaliste que ses questions sont sottes — dur! pour un ego de-

VOIR PAGE A 10 : CANNES

Voir · Une vidéo du point de presse du cinéaste Mike Leigh. Sur [LeDevoir.com](#)

Lire aussi · Le retour de *Léolo*. Le film de Jean-Claude Lauzon a été présenté dans la série Cannes Classics. *Page B 2*

AUJOURD'HUI

- Actualités** · Des ponts, tunnels et viaducs dans un état critique à Montréal. *Page A 3*
- Le Monde** · Crise ukrainienne. Washington hausse le ton contre Moscou. *Page B 9*
- À la folie** · La valeur des mondes perdus. Ces photographies privées abandonnées dans les brocantes. *Page B 10*
- Cahier Week-end** · Une initiation six pieds sous terre, à deux pas du centre-ville de Montréal, à la caverne Saint-Léonard. *Page B 1*



Avis légaux.....	A 4
Décès.....	B 4
Météo.....	B 7
Mots croisés.....	B 7
Petites annonces.....	B 4
Sudoku.....	A 4



SYLVIE LAPOINTE

Au Chiapas, les enfants vont à «l'école primaire rebelle autonome zapatiste».

DOCUMENTAIRE

À la petite école des zapatistes

Vingt ans après leur insurrection armée contre l'État mexicain et le néolibéralisme, les zapatistes résistent toujours. La clé? Une éducation parallèle, qui n'a rien à avoir avec l'école officielle.

LISA-MARIE GERVAIS

Chiapas, Mexique. À T'ivo, un petit village en territoire zapatiste, un enseignant masqué explique à des enfants de huit ans qui le sont tout autant d'où vient le mouvement et donne sa définition d'un «insurgé». C'est quelqu'un prêt à «donner sa vie», pour défendre sa communauté et ses intérêts, dit l'homme dans une scène du documentaire *La leçon de l'escargot* de Sylvie Lapointe, sur le système d'éducation parallèle créé dans la foulée du soulèvement de l'armée zapatiste de libération nationale en 1994.

Dans cet endroit du monde où le temps semble s'être arrêté, il n'y a donc pas que les zapatistes qui sont rebelles. Les enfants vont à «l'école primaire rebelle autonome zapatiste», considérée comme illégale par le gouvernement qui ne leur donne pas d'argent — ce qui serait de toute façon refusé. «Même s'il y a

parfois des camions qui débarquent pour leur donner des manuels scolaires, ils ne les laissent pas entrer. C'est parce qu'ils veulent garder le plein contrôle», explique la cinéaste.

Dans ce système d'éducation basé sur des principes de démocratie directe liés à la culture paysanne, les enseignants sont des «promoteurs» d'éducation. On enseigne aux enfants à honnir le capitalisme, à se tenir loin de la culture américaine. Et à démoniser les chantres du néolibéralisme.

L'école de la vie

Annie Lapalme a séjourné en territoire zapatiste cet hiver pour un projet de construction d'écoles. En fait, elle a plutôt l'impression d'être elle-même allée à l'école. «On ne va pas aider personne. C'est nous qui allons nous faire ai-

VOIR PAGE A 10 : ESCARGOT

ACTUALITÉS

COMMISSION CHARBONNEAU

Le CUSM, un PPP fortement manipulé

BRIAN MYLES

Le D^r Arthur Porter a multiplié les pressions et les entraves afin de s'assurer que le contrat du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) soit accordé au consortium mené par SNC-Lavalin. La commission Charbonneau a mis entre parenthèses le volet de ses travaux sur le financement politique, jeudi, pour s'intéresser de près à l'attribution de ce contrat de 1,3 milliard de dollars en PPP (partenariat public-privé). Selon l'enquêteur André Noël, le dossier du CUSM constitue «*l'un des cas de corruption les plus importants*» dans l'histoire québécoise, avec une fraude de 22,5 millions en toile de fond. Des accusations de fraude, complot, abus de confiance, commissions secrètes et recy-

clage des produits de la criminalité ont été portées contre les principaux acteurs de ce scandale, parmi lesquels figurent l'ex-directeur général du CUSM, Arthur Porter, et l'ancien président de SNC-Lavalin, Pierre Duhaime. Le D^r Porter et deux des responsables du CUSM, St. Clair Armitage et Yanai Elbaz, auraient entretenu des relations avec les cadres de SNC-Lavalin durant la phase des appels d'offres, en violation des règles en vigueur. Ils auraient évoqué des prétextes fallacieux et frivoles pour écarter le concurrent de SNC-Lavalin, le consortium PCUSM. M. Noël a décrit Arthur Porter comme «*un petit "tough" dans la cour d'école qui tasse tout le monde*». «*Il exerçait énormément de pression*», a-t-il dit. Inquiété par les anomalies, le

gouvernement libéral a relancé les appels d'offres, en janvier 2010. SNC-Lavalin l'a emporté, principalement pour les qualités techniques de son projet. La firme avait obtenu les croquis techniques de PCUSM pour se préparer, grâce à la collaboration de Yanai Elbaz. **Boulet garde la ligne** Julie Boulet a amassé 518 000\$ en dix ans dans «*la circonscription la plus pauvre du Québec*»: Laviolette. A trois reprises, lorsqu'elle était ministre des Transports, elle a facilement dépassé l'objectif annuel de 100 000\$ fixé par le PLQ. M^{me} Boulet a maintenu sa ligne de défense, en faisant porter la responsabilité du financement à sa conseillère Amina Chaffai. Contredite par ses collègues, elle maintient sa version des faits. C'est en 2009

seulement qu'elle aurait appris par la bande l'existence d'un objectif de 100 000\$. Pour les années 2007 à 2009, alors qu'elle était ministre des Transports, M^{me} Boulet a largement dépassé les objectifs. Année après année, son équipe a amassé des sommes de 130 000\$, 134 000\$ et 125 000\$. Sa performance a diminué lors de sa dernière année à la tête du MTQ, en 2010. Elle a alors récolté 63 000\$. Déplacée au ministère de l'Emploi, elle a engrangé 56 000\$ en 2011, et 32 000\$ en 2012. En contre-interrogatoire, l'avocat du PLQ, Michel Décary, a fait ressortir que les responsables du financement au PLQ ne l'avaient jamais rappelée à l'ordre lorsqu'elle avait raté les cibles.

Le Devoir

Mulcair défend ses bureaux satellites dans un climat tendu

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le chef du Nouveau Parti démocratique, Thomas Mulcair, a comparu en comité parlementaire jeudi pour expliquer en quoi, à son avis, sa formation n'a rien fait de mal en localisant hors Ottawa des employés payés par la Chambre des communes. Mais ce qui devait être une occasion de clarifier les faits a vite tourné à la foire d'empoigne ultrapartisanne qui n'a pas permis d'en apprendre davantage à propos des bureaux satellites néodémocrates. Les partis politiques à Ottawa reprochent au NPD d'avoir installé à Montréal, dans un local loué par le parti, une dizaine d'employés rémunérés par le Parlement. Ces employés travaillaient côte à côte avec d'autres, ceux-là partisans et payés par le parti. Selon les adversaires du NPD, les employés parlementaires ont aussi effectué du travail partisan, ce qui est contraire aux règles de la Chambre des communes. «*Qu'ils travaillent dans un bureau dont le loyer était payé par le parti était tout à fait accepté, acceptable, légitime et légal*», a insisté M. Mulcair lors de cette comparaison très courue parce que peu fréquente sur la colline parlementaire. Selon M. Mulcair, la mise en commun des ressources à Montréal plutôt qu'à Ottawa a fait économiser de l'argent aux contribuables sous forme de kilométrage non facturé. «*C'est une meilleure utilisation*

de l'argent des contribuables de concentrer un certain nombre d'employés là où le travail se fait.» Les conservateurs exigent que le NPD rembourse le salaire des employés montréalais. Les budgets des députés sont soumis à un plafond. L'argent que les élus montréalais ont mis en commun pour rémunérer des employés à Montréal est autant d'argent qu'ils n'ont pas pu utiliser pour leurs ressources à Ottawa. Dans ce contexte, M. Mulcair a eu beau jeu de dresser un parallèle avec Saulie Zajdel, ce candidat conservateur défait en 2011 que le gouvernement a embauché aux frais des contribuables comme «*conseiller régional*» et qui dédoublait le travail des députés déjà en place.

Tension vive

La tension était vive au comité. Le député conservateur Stephen Woodworth a demandé à M. Mulcair de répondre aux questions «*par oui ou par non*», mais ce dernier a plutôt répondu par de longues phrases touffues, alambiquées et obséquieuses qui ont tôt fait de tourner en bourrique son tortionnaire parlementaire. M. Woodworth s'est plaint que cela lui faisait perdre les précieuses minutes lui étant imparties. De fait, quand le président de la séance a interrompu M. Mulcair parce que le temps était écoulé, il a lâché un retentissant «*Oh damn!*» de déception sarcastique.

Le Devoir

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

L'ex-ministre des Transports Julie Boulet demeurera membre du caucus du Parti libéral du Québec en dépit d'un témoignage truffé de contradictions devant la commission Charbonneau. Le chef libéral, Philippe Couillard, a réitéré sa confiance en elle jeudi après-midi. «*On en reste là. M^{me} Boulet conserve notre confiance*», a-t-il déclaré au terme d'une réunion du caucus. La commission Charbonneau ne doit pas être vue comme un «*tribunal visant à condamner quelqu'un*», a-t-il répété. «*On n'a pas l'ensemble du tableau et on n'a surtout pas encore le rapport des commissaires devant nous*» pour porter un jugement éclairé sur la députée de Laviolette.

Scepticisme au PLQ

La méconnaissance profonde du financement politique de Julie Boulet a toutefois suscité le scepticisme dans les rangs du PLQ. L'ensemble des élus libéraux était au fait de leurs objectifs de financement politique, a souligné sans ambages M. Couillard plus tôt dans la journée. «*Comme dans tous les partis politiques, les gens connaissent les objectifs de financement*», a-t-il déclaré, contredisant du coup la députée de Laviolette. La ministre Christine St-Pierre a également spécifié



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

«*On en reste là. M^{me} Boulet conserve notre confiance*», a déclaré jeudi Philippe Couillard.

que l'objectif de financement de 100 000\$ était connu de tous les ministres. «*Oui, mais il n'y avait pas de pression* [tel un ordre comme]: *"Toi, tu es ministre, tu as un objectif de 100 000\$"*», a-t-elle expliqué lors d'une mêlée de presse. Les cibles de financement étaient rappelées à la mémoire des députés — y compris les ministres — «*une fois par session à peu près*», a-t-elle précisé. En revanche, le ministre Pierre Moreau soutient ne «*jamais*» avoir été appelé à collecter

100 000\$ pour garnir les coffres du PLQ. «*Jamais, jamais, on ne m'a fixé un objectif de financement à 100 000\$*», a-t-il répété. «*Une très bonne ministre*» Julie Boulet a livré mercredi et jeudi un «*témoignage honnête*» à la commission Charbonneau, est d'avis Yves Bolduc. «*Elle dit vraiment ce qu'elle pense*», a-t-il affirmé, ne se montrant guère étonné que sa collègue dise ne jamais s'être préoccupée de financement politique et n'avoir eu aucune idée

des cibles de financement fixées aux ministres au fil des ans par la direction du PLQ. «*Moi, je le savais, [mais parfois] un ministre ne s'intéresse pas à ces notions-là*», a-t-il indiqué, décrivant M^{me} Boulet comme une «*très bonne ministre*» au sein de l'équipe Charest. L'ex-ministre Boulet «*n'a pas dit la vérité ou elle a manqué de responsabilité*», a fait valoir de son côté le chef caquiste, François Legault.

Le Devoir

AVORTEMENT

Harper ferme la porte au débat, mais ouvre celle du parti aux pro-vie

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Ceux dont Justin Trudeau ne veut pas, Stephen Harper est prêt à les accueillir à bras ouverts. Le premier ministre a indiqué jeudi que, contrairement au chef libéral, il n'a pas l'intention d'empêcher les individus opposés à l'avortement d'intégrer le Parti conservateur. «*Notre gouvernement fera tout en son pouvoir pour empêcher la réouverture de ce débat*», a réitéré M. Harper. Mais cela ne l'empêche pas d'inviter ces pro-vie dont il ne souhaite pas le succès à se joindre à lui. «*Notre parti est un grand parti et nous comprenons que les Canadiens ont des positions différentes, et parfois conflictuelles, sur des enjeux comme celui-là. Des convictions profondes. Et toutes ces positions sont les bienvenues au Parti conservateur du Canada*», M. Harper ne prononce jamais le mot «*avortement*». Cette déclaration se voulait une réaction à la récente décision de Justin Trudeau d'empêcher toute personne opposée à l'avortement à se porter candidat pour lui en 2015. Plusieurs commentateurs ont reproché au chef libéral de rompre ainsi sa promesse de tenir des investitures ouvertes. Mercredi, l'archevêque de Toronto et cardinal Thomas Collins a critiqué à son tour M. Trudeau. «*Les leaders politiques ont certainement le droit d'insister*

sur l'unité et la discipline de parti sur les questions politiques qui relèvent de leur autorité légitime. Mais cette autorité politique n'est pas sans limites: elle ne s'étend pas aux questions de conscience et à la foi religieuse», a-t-il écrit dans une lettre ouverte.

Trudeau persiste

Le chef libéral rétorque qu'un parti politique n'est pas un moulin et qu'un chef a le droit d'exiger de ses troupes l'adhésion à des principes fondamentaux. «*Il ne s'agit pas d'une question de point de vue personnel. Il s'agit d'une question de votes. En 1988, la Cour suprême a dit que le droit d'une femme de choisir en ces matières constitue un de ses droits fondamentaux. Et le Parti libéral est le parti de la Charte. Les Canadiens doivent pouvoir compter sur les libéraux et nos votes pour défendre les droits des femmes*», M. Trudeau a dit qu'il accorderait une amnistie aux députés pro-vie élus avant son accession comme chef. Un de ceux-là, Kevin Lamoureux, n'a pas l'intention de s'en prévaloir. S'il croit que la vie débute dès la conception, il entend désormais voter contre toute initiative anti-avortement. «*Je voterai avec mon parti*», a-t-il indiqué hier. Il respecte le droit de son caucus de prendre position sur ce sujet. «*Je n'ai pas vraiment le choix et je respecte cela*.»

Le Devoir

Les ponts fédéraux transférés ?

New Maryland, N.-B. — Le premier ministre Stephen Harper se dit prêt à discuter du transfert de la propriété des ponts fédéraux au gouvernement du Québec. En marge d'une annonce au Nouveau-Brunswick jeudi, M. Harper a pour la première fois évoqué publiquement la possibilité de vendre au Québec des ponts de juridiction fédérale qui se trouvent dans la province. «*Oui, on est très prêt à discuter de la vente et du transfert de ces ponts fédéraux à la province*», a déclaré le premier ministre. Les ponts Champlain et Jacques-Cartier, tout comme une partie du pont Mercier, qui enjambent tous les trois la voie maritime du Saint-Laurent dans la région de Montréal, sont sous la responsabilité d'Ottawa. «*Une situation qui n'est pas normale*» pour le premier ministre Harper, qui rappelle que

tous les autres ponts fédéraux au pays relient deux provinces entre elles ou encore traversent la frontière américaine. Le transfert de ces infrastructures n'est toutefois pas pour demain, a tempéré M. Harper, rappelant que la priorité pour son gouvernement est la construction du nouveau pont Champlain pour 2018.

La Presse canadienne

Harkat se dit assuré d'être tué en Algérie

Ottawa — S'il en vient à être expulsé vers son Algérie natale, le suspect de terrorisme Mohamed Harkat affirme être si certain qu'il sera tué là-bas qu'il suggère au gouvernement canadien de l'expulser avec son cercueil. La Cour suprême du Canada a maintenu mercredi le certificat de sécurité lancé contre lui, jugeant à l'unanimité que ce processus — bien qu'imparfait — ne viole pas la Charte canadienne des droits et libertés. Mais M. Harkat, âgé de

45 ans, est convaincu que la torture et la mort l'attendent à son retour en Algérie, étant donné les graves accusations qui pèsent contre lui. Lors d'une conférence de presse, jeudi à Ottawa, il a fait valoir que l'«*objectif ultime*» de ces 12 ans d'attente devant les tribunaux est anéanti avec le refus du plus haut tribunal du pays de lui accorder un procès juste et équitable afin qu'il puisse se défendre. La Presse canadienne

Des sous fédéraux pour la conservation

New Maryland, N.-B. — Le premier ministre Stephen Harper a annoncé jeudi le Plan national de conservation (PNC), visant à préserver et restaurer les terres et les eaux, aussitôt dénoncé par l'opposition néodémocrate comme étant avare de détails et de vision. Le plan prévoit un budget de 252 millions sur cinq ans pour divers projets à travers le pays, afin de «*soutenir les actions volontaires de*

conservation et de restauration». De cette somme, 100 millions doivent être accordés à l'organisme Conservation de la nature Canada pour protéger des terres «*sensibles sur le plan écologique*». Quelque 37 millions seraient destinés à améliorer la conservation marine et côtière; 50 millions mettraient la restauration de terres humides; un autre montant de 50 millions appuierait les actions volontaires en vue d'assurer la restauration et la conservation d'espèces et de leurs habitats; et 9,2 millions seraient destinés à «*rapprocher de la nature les Canadiens vivant en milieu urbain*». La porte-parole du Nouveau Parti démocratique (NPD) en matière d'environnement, Megan Leslie, a critiqué le Plan en affirmant qu'«*il s'agit du même gouvernement conservateur qui a vidé de sa substance les lois d'évaluation environnementale, du même gouvernement conservateur qui a retiré la protection de l'habitat du poisson*». La Presse canadienne



DOSSIER

Le passé recomposé

Chaque société porte en elle une tradition culturelle. Comment le Québec négocie-t-il avec son passé ? Que reste-t-il de l'enseignement des humanités ? Quel avenir se dessine pour les classiques ?

À lire demain dans

LE DEVOIR

À lire aussi sur LeDevoir.com

UN DOSSIER

de Stéphane Baillargeon, Frédérique Doyon, Lisa-Marie Gervais, Catherine Lalonde et Georges Leroux

ACTUALITÉS

Le boulet



CHRISTIAN
RIOUX
à Paris

Les continents se déplacent imperceptiblement sans qu'on en ait conscience. Il en va de même de certaines idées qui s'incrument dans le paysage sans qu'on les voie arriver. Un beau matin, elles sont là et on croit qu'elles y ont toujours été. De même, certains discours deviennent des leitmotivs que la conscience populaire transforme subrepticement en évidence. Allez affirmer le contraire et l'on ne vous entendra pas. Vous serez inaudible.

Je veux ici parler de notre perception de la langue, celle que nous utilisons chaque jour comme des millions de francophones à travers le monde. La semaine dernière, le hasard a voulu que je tombe sur cette déclaration de notre toute nouvelle ministre de la Culture, Hélène David.

«*J'vous jure que c'est pas facile, les épreuves uniformes de français*, disait-elle. *On peut-tu [sic] commencer par relire nos courriels et se dire qu'on n'a pas fait de fautes [...]. C't'une langue difficile, le français.*»

Difficile, le français? La première fois que j'ai entendu cette affirmation, c'était il y a plusieurs années dans la bouche d'un élève du secondaire interviewé à la télévision. Il y avait dans sa voix une tristesse profonde. Puis, je l'ai entendue dans la bouche de nombreux professeurs. Je ne me souviens pas que les miens m'aient jamais dit une chose pareille. Ils ne cessaient d'affirmer que le français était facile pour autant qu'on en respecte les règles. Or, voilà qu'un discours misérabiliste sur le français se trouve élevé au rang de parole officielle et qu'il est cautionné par nulle autre que la ministre qui est aussi responsable de la protection et de la promotion de la langue française.

Imagine-t-on André Malraux ou Georges-Émile Lapalme, qui ont occupé les mêmes fonctions que M^{me} David en France et au Québec, se plaignant de la difficulté de leur langue? Mais peut-être n'est-il pas besoin de remonter si loin. Vous voyez l'effet qu'aurait eu, quelque part dans les années 1990, un discours de Jack Lang ou de Louise Beaudoin se plaignant de la difficulté de l'accord des participes passés et de la concordance des temps. J'ai beau fouiller dans ma mémoire de journaliste, je ne peux pas non plus imaginer une déclaration semblable dans la bouche d'un ministre de la Côte d'Ivoire ou du Burkina Faso. Au contraire, tous auraient rivalisé d'aisance dans le choix des mots et du style afin de démontrer par l'exemple, comme le dit si bien la ministre, combien cette langue était extraordinaire, qu'elle avait des ressources et qu'il était aisé de s'en saisir pour nommer le monde.

◆ ◆ ◆

Au contraire, dans cette déclaration, notre ministre semblait traîner sa langue maternelle comme un boulet — sur le fond comme dans la forme d'ailleurs. Car, au-delà du lieu commun, que voulait-elle vraiment dire en affirmant que le français est «*difficile*»? Une langue ne peut pas être difficile en soi. Elle l'est nécessairement par rapport à quelque chose. La ministre veut-elle dire que le français est plus difficile que les mathématiques, la physique ou la philosophie? Ou faut-il comprendre que le discours subliminal qui se cache derrière cette prétendue difficulté du français, c'est que celui-ci serait plus difficile que les autres langues? Que l'anglais, par exemple, pour ne pas le nommer?

Si tel est bien le sens des propos de la ministre, il faudrait lui rappeler que nombre de linguistes, dont le défenseur du multilinguisme Claude Hagège, estiment que l'orthographe de l'anglais est en réalité beaucoup plus difficile que celle du français puisque les mêmes sons s'y expriment dans un plus grand nombre de graphies différentes. On pourrait aussi rappeler à M^{me} David que, selon le Prix Nobel Gao Xingjian, auteur de *La montagne de l'âme*, il est d'autant plus facile d'avoir une écriture correcte en français que notre grammaire est stricte et les exceptions, moins nombreuses qu'ailleurs. La «*difficulté*» du français est aussi sans commune mesure avec celle de ces langues qui, comme l'allemand, ont conservé du latin les déclinaisons. Et pourtant, on n' imagine pas le ministre allemand de la Culture en train de se plaindre de la «*difficulté*» de la langue de Goethe.

S'il fallait une preuve de la bilinguisation croissante des esprits au Québec, la ministre nous l'aura fournie sans attendre. Pour peu, on aurait eu l'impression qu'elle parlait du français comme d'une langue seconde. Comme si elle l'observait de l'extérieur. Et cela, la même semaine où un sympathique comique *full* bilingue triomphait pour une seconde année consécutive au Gala Les Olivier.

Cette plainte lancinante sur la langue, on l'entend évidemment beaucoup plus rarement en France, en Suisse ou en Belgique. Dans ces pays, plusieurs auront d'ailleurs noté que le Québec n'est plus tout à fait le défenseur du français qu'il a déjà été.

On voit mal en effet comment nous pourrions jouer un rôle de leader dans la Francophonie en traînant une telle conception de notre langue commune. Que faudrait-il en effet penser d'un capitaine du Canadien qui se plaindrait sans cesse que le hockey est un sport «*difficile*»? On lui proposerait probablement d'aller plutôt jouer au curling.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le viaduc Rockland trône au sommet des structures montréalaises les plus vétustes, selon le rapport du comité exécutif de la Ville de Montréal.

INFRASTRUCTURES DE MONTRÉAL

Une embellie bien modeste

JEANNE CORRIVEAU

L'état des ponts, tunnels et viaducs montréalais s'améliore, mais 21 d'entre eux demeurent dans un état critique, constate la Ville de Montréal. Même s'il a fait l'objet de travaux l'automne dernier, le viaduc Rockland trône au sommet du palmarès des infrastructures les plus mal en point.

Le responsable des infrastructures au comité exécutif, Lionel Perez, a dressé jeudi le bilan annuel des 588 structures appartenant en tout ou en partie à la Ville de Montréal. Globalement, l'état des ponts, tunnels et viaducs s'est «*légèrement*» amélioré entre 2012 et 2013. Montréal dénombre 24 structures dont l'indice d'état a connu une amélioration, alors que 19 autres se sont dégradées. «*C'est normal qu'il y ait une certaine détérioration dans le contexte où plusieurs structures sont à la fin de leur vie utile*», a indiqué M. Perez en rappelant que plus de 56% des structures montréalaises ont été construites avant 1970.

Le bilan 2013 révèle que 21 structures se trouvent dans un état critique, contre 24 l'année précédente. Ce progrès serait notamment attribuable à la réfection du viaduc Henri-Bourassa et du pont Jolicoeur.

Le viaduc Rockland, qui figurait en 2012 au 3^e rang des structures les plus vétustes, s'est

maintenant hissé au sommet du classement, suivi du tunnel Wellington et de la passerelle de la rue Barr. Des travaux ont été réalisés à l'automne dernier pour consolider une colonne du viaduc Rockland, mais d'autres travaux devront être effectués au cours des prochains mois. Malgré tout, les Montréalais ne devraient pas s'inquiéter pour leur sécurité, a soutenu M. Perez qui dit passer sur ce viaduc chaque semaine.

Investissements et doutes

En 2013, la Ville a pu inspecter 99% des ses structures et au cours des trois prochaines années, elle entend investir 118 millions pour les retaper, dont 13 millions en 2014. Elle prévoit embaucher sept employés supplémentaires, dont trois ingénieurs, pour sa Division des ponts et tunnels afin d'augmenter le taux de réalisation des travaux.

M. Perez a par ailleurs indiqué que la gestion des 211 structures dont elle partage la responsabilité avec le ministère des Transports du Québec pourrait faire l'objet de discussions avec le gouvernement au cours des prochains mois. A la suite de l'effondrement d'une partie du viaduc de la Concorde, à Laval, Québec avait pris en charge l'ensemble des structures à responsabilité partagée, sauf celles de l'agglomération de Montréal, a-t-il rappelé.

Les élus du SFPQ obtiennent la hausse de leur rémunération

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire
à Québec

Les élus du Syndicat de la fonction publique et parapublic du Québec (SFPQ), dont sa présidente Lucie Martineau, ont obtenu une hausse de leur rémunération liée à un exercice de relativité salariale. Mais la somme qu'ils toucheront en rétroactivité sera moindre.

Réunis dans un congrès extraordinaire jeudi, les 600 délégués du SFPQ, qui représentent 42 000 salariés des secteurs public et parapublic, ont accepté en majorité de consentir à la trentaine d'élus cette majoration exceptionnelle de leur salaire. Cette augmentation varie de 13% à 19% selon l'échelle de 2012, comme l'indiquait le document fourni aux délégués, mais de 9% à 15% des salaires de 2014, compte tenu des augmentations normales auxquelles ont eu droit depuis les fonctionnaires et qu'obtiennent automatiquement les élus du SFPQ.

La rétroactivité de trois ans, qui représentait un débours de 365 000\$ pour le syndicat, a été réduite de 105 000\$, selon les explications fournies par Lucie Martineau. Le coût total de ces «*ajustements*» de salaires, selon le terme employé par la présidente, est de 560 000\$. Le SFPQ, dont le budget annuel est de 20 millions,

affiche un surplus de 3 millions, a-t-elle précisé.

L'exécutif su SFPQ a proposé un scénario moins généreux sur le plancher du congrès après que des articles du *Devoir* et du *Journal de Québec* eurent révélé les exigences des élus qui avaient menacé, par la voie de mises en demeure, de poursuivre leur syndicat s'ils n'obtenaient pas satisfaction.

Devant les délégués, avant que le huis clos ne soit voté afin d'empêcher les journalistes d'assister aux échanges, Lucie Martineau a indiqué qu'il n'y a «*pas eu trop de dégâts*» après que cette affaire fut ébruitée, «*sauf dans les réseaux sociaux*» et dans certains médias où des commentateurs «*de droite*» et «*antisyndicaux*» ont porté un «*dur coup*» non seulement au SFPQ, mais à l'ensemble du mouvement syndical.

Les élus soutenaient qu'en vertu du règlement qui fixe leur rémunération, ils avaient droit à une majoration de leurs salaires liée à un exercice de relativité salariale, exercice qui fut entrepris en 2010 et qu'a validé la firme externe AVRH.

La présidente touchera dès cette année un salaire de 100 826\$, une augmentation de 9036\$, tandis que les vice-présidents gagneront 87 950\$, soit 11 574\$ de plus, à quoi s'ajoute une rétroactivité d'environ 8500\$ par élu en moyenne.

Le Devoir

Menace de grève au traversier des îles de la Madeleine

Une vingtaine d'employés syndiqués assurant les opérations du traversier liant Cap-aux-Meules, aux îles de la Madeleine, et l'Île-du-Prince-Édouard menacent de déclencher une

grève le 2 juin prochain. Un arrêt de travail affecterait les horaires des traversiers et du transport de marchandises par voie maritime, et l'offre de croisières touristiques vers les îles. Les horaires de travail, le régime de retraite ainsi que les assurances sont au cœur du conflit, a indiqué un porte-parole. «*L'employeur doit reconsidérer son approche et cesser de*

demandeur des reculs inacceptables dans les conditions de travail», a affirmé Gordon Ringuette. L'avis de grève sera analysé par le Conseil des services essentiels, qui déterminera les services devant être assurés. La grève viserait les officiers mécaniciens et de navigation, dont la présence à bord est essentielle au fonctionnement des navires.

Le Devoir

François Legault réclame d'urgence des baisses d'impôt

ALEXANDRE ROBILLARD

à Québec

Le chef de la Coalition avenir Québec (CAQ), François Legault, a réclamé jeudi un allègement du fardeau fiscal dans le prochain budget des libéraux, attendu en juin, quitte à ce que cela accentue le déficit.

M. Legault a soutenu que cela servirait à stimuler la croissance de la consommation des ménages, qu'il place au cœur de la relance de l'économie.

«*Peu importe la situation des finances publiques, il y a une urgence, compte tenu encore des chiffres [sur l'emploi] qu'on a eus vendredi dernier, puis de la situation vraiment inquiétante de l'économie du Québec, il y a nécessité, dans tous les cas de figure, de réduire les taxes*», a-t-il dit dans un point de presse.

La CAQ espère que les libéraux aboliront prioritairement la taxe santé pour les personnes dont le salaire est de 45 000\$ et moins. L'élimination de cette taxe de 200\$ par personne retournerait un total de 700 millions dans les poches des contribuables admissibles, a estimé M. Legault. «*Si on veut relancer l'économie du Québec, c'est absolument nécessaire, c'est incontournable, à mon avis, de réduire les taxes pour relancer la consommation des ménages au Québec*», a-t-il dit, en concluant une réunion de ses députés en prévision de la reprise des travaux parlementaires la semaine prochaine.

Couillard dit non

Concluant à son tour une réunion de ses députés, le premier ministre Philippe Couillard a écarté la proposition de M. Legault par la suite. Les libéraux veulent d'abord rétablir l'équilibre budgétaire d'ici 2015-2016 avant de réduire le fardeau fiscal des contribuables, a-t-il indiqué en conférence de presse.

La Presse canadienne

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **trente jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **quarante-cinq jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6**.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION	NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
La Brasserie Labatt du Canada S.C.S. A/s : Me Jean-Stéphane Kourie 50, rue Labatt Montréal (Québec) H8R 3E7 Dossier : 55-30-1351	Demande d'un permis d'entrepôt (bière) aux fins de l'agent	2177, 23 ^e Avenue Montréal (Québec) H8T 3E6	ETOH Brasserie inc. A/S M. François Bélanger 6759, rue Drolet Montréal (Québec) H2S 2T1 Dossier : 55-20-0439	Demande d'un permis de producteur artisanal de bière	8100, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2P 2H1

Québec

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **trente jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **quarante-cinq jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6**.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION	NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
9301-6533 Québec Inc. RESTAURANT NOUILLER WOK'N ROLL 4293, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2J 2K9 Dossier : 184-424	Changement de catégorie de 2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse à 2 Restaurants pour servir dont 1 sur terrasse (suite à une cession)	4293, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2J 2K9	2764296 Canada Inc. LE SHARK POOL-BAR 1606, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3H 1L7 Dossier : 949-495	Permis additionnel 1 Bar	1606, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3H 1L7
9296-4675 Québec inc. BRASS DOOR 2171, rue Crescent Montréal (Québec) H3G 2C1 Dossier : 195-735	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse sur le domaine public	2171, rue Crescent Montréal (Québec) H3G 2C1	9204-7570 Québec inc. À VENIR 262, rue Saint-Jacques Montréal (Québec) H2Y 1N1 Dossier : 1788-678	1 Bar	262, rue Saint-Jacques Montréal (Québec) H2Y 1N1
Ligue Mineure de Baseball Lasalle LIGUE MINEURE DE BASEBALL LASALLE 8343, rue Centrale Montréal (Québec) H8P 1M9 Dossier : 260-646	1 Bar dans Amphithéâtre avec consommation dans les gradins	8343, rue Centrale Montréal (Québec) H8P 1M9	9298-1752 Québec inc. FIZUION D'ASIE 11906, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1B 2Y3 Dossier : 2068-880	1 Restaurant pour servir	11906, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1B 2Y3
8278083 Canada Ltée BAR DATCHA 98, avenue Laurier Ouest Montréal (Québec) H2T 2N4 Dossier : 301-838	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse sur domaine public	98, avenue Laurier Ouest Montréal (Québec) H2T 2N4	Tyler Fairfield et Olivier Ducloux (Plateau Bistro Boire Pierre et Pierre, s.e.n.c.) PLATEAU BISTRO BOIRE PIERRE ET PIERRE 4517, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2J 2L4 Dossier : 2288-017	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	4517, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2J 2L4
9265-3344 Québec Inc. RESTAURANT EGGSPECTION 7655, boul. Décarie Montréal (Québec) H4P 2H2 Dossier : 305-821	1 Bar 3 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse près d'une piscine (suite à une cession)	7655, boul. Décarie Montréal (Québec) H4P 2H2	7350121 Canada Inc. SALLE DE SPECTACLES NEW CITY GAS 172-176, rue Dalhousie Montréal (Québec) H3C 2L1 Dossier : 2828-747	Ajout de la mention "Amphithéâtre avec consommation dans les gradins" dans 1 Bar avec danse et spectacles sans nudité existant	172-176, rue Dalhousie Montréal (Québec) H3C 2L1
9293-2722 Québec Inc. CAFÉ JOUNIEH 215, boul. de la Côte-Vertu Montréal (Québec) H4N 1C8 Dossier : 310-003	3 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	215, boul. de la Côte-Vertu Montréal (Québec) H4N 1C8	Restaurant Sapori Di Napoli Inc. RESTAURANT SAPORI DI NAPOLI 1465, rue Duhamel Montréal (Québec) H3M 1P9 Dossier : 2885-614	Changement de capacité de 1 Restaurant pour vendre	1465, rue Duhamel Montréal (Québec) H3M 1P9
9300-3051 Québec Inc. À VENIR 60, rue Saint-Jacques Montréal (Québec) H2Y 1L5 Dossier : 349-027	2 Bars dont 1 avec spectacles sans nudité	60, rue Saint-Jacques Montréal (Québec) H2Y 1L5	9288-4642 Québec Inc. PIZZA GIUSEPPE 1460, avenue Dollard Montréal (Québec) H8N 1T4 Dossier : 3795-127	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	1460, avenue Dollard Montréal (Québec) H8N 1T4
9300-7672 Québec Inc. À VENIR 269, rue de la Commune Est Montréal (Québec) H2Y 1J2 Dossier : 585-661	1 Bar avec danse et spectacles sans nudité 1 Bar sur terrasse sur le domaine public	269, rue de la Commune Est Montréal (Québec) H2Y 1J2			

Québec

Sudoku

par Fabien Savary

				4		5		
8	9	5					1	
			1	2				
			5	3				
	6			7		9		
			3	8		1	4	
7		1				4		
					2	6	8	
5			9				3	

Niveau de difficulté : FACILE

2686

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

3	5	6	1	2	8	7	9	4
2	1	4	7	3	9	5	8	6
7	8	9	6	5	4	3	1	2
8	9	5	2	6	3	4	7	1
4	7	3	9	1	5	6	2	8
1	6	2	8	4	7	9	3	5
6	4	8	3	9	1	2	5	7
9	2	7	5	8	6	1	4	3
5	3	1	4	7	2	8	6	9

2685

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary
En exclusivité sur le site des Mordus
www.les-mordus.com

QTMG
HUISSIERS DE JUSTICE

500-22-2004-138 SOCO-FEP & MICHEL HOUND-JAHOUÉ dem. c. ROLAND MASSICOTTE déf. Vente par huissier le 28 mai 2014 à 10h00 au 3480 rue Simpson, bur. 210 Montréal (Québec) Meubles, TV, Ordi, etc. tels quels. ARGENT COMPTANT, CHÈQUE VISÉ, S. Trudel QTMG, Huissiers de justice (514-257-8000)

QTMG
HUISSIERS DE JUSTICE

COUR DU QUÉBEC
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO : 500-22-2105-47-140
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
Partie demanderesse c.
SYLVAIN DUGUAY
Partie défenderesse
ASSIGNATION 139 C.P.C.
Avis est donné à la partie défenderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec, du district de Montréal, une requête introductive d'instance. Une copie de cette requête et de l'avis au défendeur ont été laissés à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal, local 1.120, situé au 1 rue Notre-Dame Est, Montréal. Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de 30 jours de la publication de la présente ordonnance. À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis des l'expiration de ce délai. Soyez aussi avisé que la requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal, le 2 juillet 2014 à 9h00 en la salle 2.06 du palais de justice de Montréal.

À Montréal, le 6 mai 2014

NATHALIE LECLERC
Greffier adjoint, C.Q

QTMG
HUISSIERS DE JUSTICE

700-22-029095-139/700-22-028721-131 COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL dem. c. ESPACE COMPOSÉ PAYSAGISTE INC. déf. Vente par huissier le 3 juin 2014 à 11h30 au 16955 de la Natation, Mirabel (Québec) Pick up Dodge, Remorque fermée, etc. tels quels. ARGENT COMPTANT, CHÈQUE VISÉ, S. Trudel QTMG, Huissiers de justice (514-257-8000)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
CAUSE NO : 500-02-201417-149
COUR DU QUÉBEC
(Chambre civile)

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

Commerçant

c.

CAROLE VAILLANCOURT ET PIERRE MONGRAIN

Consommateurs

ASSIGNATION

ORDRE est donné à PIERRE MONGRAIN de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame E., Montréal, Québec dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR;

Une copie du présent AVIS DE DÉCHÉANCE DU BÉNÉFICE DU TERME ET PIÈCES a été laissée au greffe de cette cour à l'intention de PIERRE MONGRAIN.

Montréal, le 14 mai 2014

NATHALIE LECLERC
GREFFIER ADJOINT

Les petits frères des Pauvres

La famille des personnes âgées seules

Pour donner

1.866.627.8653

APPEL D'OFFRES PUBLIC – travaux

Arrondissement de Côte-des-Neiges
Notre-Dame-de-Grâce

Montréal

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

Travaux de construction de dos d'âne – (A) dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal.
Soumission : CDN-NDG-14-AOP-BT-018

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant **11 heures, le 2 juin 2014**, au bureau Accès Montréal, 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, Montréal (Québec), H3X 2H9. Les soumissions seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception, et ce pour la soumission CDN-NDG-14-AOP-BT-018.

Renseignements :
bureautechniquecdn-ndg@ville.montreal.qc.ca

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin dans les enveloppes clairement identifiées.

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 16 mai 2014.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat doivent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents doivent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 16 mai 2014.

Le secrétaire d'arrondissement
Geneviève Reeves, avocate

Avis public

Hochelaga-Maisonneuve

Montréal

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra mardi, le **3 juin 2014 à 19 h**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- 1- Demandes 1140603003 et 1140603004 afin de permettre aux bâtiments résidentiels situés respectivement aux 3251 et 3253, rue Hochelaga, 2503, rue Saint-Germain et aux 2505, 2507 et 2509, rue Saint-Germain l'installation de balcons et de deux escaliers extérieurs dont l'un implanté en façade donnant accès au logement du troisième étage du bâtiment érigé sur la rue Hochelaga. Ces saillies seraient localisées à moins de 1,2 mètre de distance de la limite de propriété soit, pour le bâtiment localisé sur la rue Hochelaga, 73,6 cm pour l'escalier et 83,8 cm pour les balcons, et pour l'immeuble de la rue Saint-Germain, 43,1 cm pour l'escalier et 88,9 cm pour les balcons, situés respectivement sur les lots nos 3 364 618 et 3 364 619 du cadastre officiel du Québec, et ce, malgré les dispositions apparaissant aux articles 84 et 331 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) .
- 2- Demande 1145092005 relativement à l'alignement de construction prescrit pour un bâtiment de 25 unités d'habitation projeté aux 4680-4690, rue de Rouen / 2250-2260, rue Sicard et permettant la construction du bâtiment à une distance maximale de 2 m de la limite de lot avant dominant sur la rue de Rouen, et ce, malgré les dispositions de l'article 62 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).
- 3- Demande 1145092007 relativement à l'alignement de construction et au mode d'implantation prescrits pour un bâtiment incendié à être reconstruit aux 3202-3206, rue des Ormeaux permettant la reconstruction du bâtiment à une distance minimale de 1,75 m de la limite de lot avant et en mode d'implantation contigu, et ce, malgré les dispositions des articles 60 et 49 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes lors de cette séance.

DONNÉ À MONTRÉAL,
CE 16^e JOUR DE MAI 2014

Monsieur Magella Rioux

Secrétaire d'arrondissement

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340

Sur Internet :
www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appeles-d-offres
Courriel : avisdev@ledevoir.com

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS AUX CRÉANCIERS

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES donné que CAFE 4 SUCRES INC. société légalement constituée ayant sa place d'affaires au 3086, Boul. Curé-Labelle, Prévost, Qc, a fait cession de ses biens le 1^{er} mai 2014 entre les mains de PINSKY, BISSON INC., et que la première assemblée des créanciers se tiendra le 22 mai 2014 à 10h00, au bureau du Syndic, 96 rue Turgeon, suite 300, Ste-Thérèse, Qc, J7E 3H9. DATÉ À STE-THÉRÈSE, ce 8 mai 2014.
Éric Bisson, CPA, CA, CIRP, Syndic
Responsable de l'actif

Alternatives

CONSTRUIRE ENSEMBLE un monde différent

Pour nous appuyer :

www.alternatives.ca
514-982-6606

Appel d'offres

Montréal

Service des infrastructures, du transport et de l'environnement
Direction des infrastructures
Division ponts et tunnels

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, à la Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux de construction, ouvrages de génie civil
Appel d'offres : 07-12061
Descriptif : 12-06 Démolition de la passerelle piétonne Barr située au-dessus de l'autoroute 520 dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
Arrondissement : Saint-Laurent
Date d'ouverture : 4 juin 2014
Dépôt de garantie : 10% du montant de la soumission (cautionnement)

Renseignements :
info.soumission.ponts@ville.montreal.qc.ca
Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 16 mai 2014

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fourni en annexe du document d'appel d'offres. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception. La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires. Montréal, le 16 mai 2014

Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division ponts et tunnels

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, à la Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux
Appel d'offres : 255101
Descriptif : Construction et reconstruction d'une conduite d'eau secondaire, de trottoirs, d'une chaussée mixte en une chaussée flexible et d'un système d'éclairage, de planage et revêtement bitumineux, là ou requis, dans la rue Villaray, de l'avenue Chateaubriand à la rue Boyer. Arrondissement: Villaray - Saint-Michel - Parc-Extension

Date d'ouverture : 18 juin 2014
Dépôt de garantie : 10 % du montant soumissionné (cautionnement)

Renseignements : Pour de plus amples renseignements, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante : appelsdoffres.infos.dtp@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 20 mai 2014

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO. Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fourni en annexe du document d'appel d'offres. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception. La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires. Montréal, le 20 mai 2014

Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

COMPAGNIE D'ASSURANCE STANDARD LIFE 2006

LIBÉRATION DE L'ACTIF

Conformément à l'article 651 de la Loi sur les sociétés d'assurance (Canada) (la « Loi »), avis est par les présentes donné que Compagnie d'assurance Standard Life 2006 a l'intention de faire une demande auprès du surintendant des institutions financières (Canada), le 16 juin 2014, afin de libérer l'actif qu'elle maintient au Canada conformément à la Loi.

Tout créancier ou souscripteur de Compagnie d'assurance Standard Life 2006 concernant les opérations au Canada de cette dernière qui s'oppose à cette libération est invité à faire acte d'opposition auprès de la Division de la législation et des approbations du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada), soit par la poste à l'adresse 255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2, soit par courriel à l'adresse approbationsprecedents@osfi-bsif.gc.ca, au plus tard le 16 juin 2014.

3 mai 2014

THE STANDARD LIFE

ASSURANCE COMPANY 2006

RELEASE OF ASSETS

ACTUALITÉS

SUPERCLINIQUES

La solution du PLQ est jugée non optimale

3% des patients atteints de maladies chroniques accaparent la moitié des soins dispensés par les hôpitaux

ISABELLE PARÉ

Alors que plus d'un Québécois sur deux souffre de maladies chroniques, il est urgent de sortir ces malades du seul giron de l'hôpital pour mieux les soigner et éviter une spirale des coûts, presse l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS). L'organisme ajoute que les supercliniques proposées par le gouvernement libéral ne sont peut-être pas la bonne réponse pour effectuer ce virage à 180 degrés.

À l'heure actuelle, 3% des patients atteints de maladies chroniques accaparent la moitié des soins dispensés par les hôpitaux. Dans ce contexte, il est plus que temps de revoir les façons de faire, formule un groupe de travail sur les maladies chroniques formé par l'AQESSS, dont les conclusions ont été rendues publiques jeudi.

L'AQESSS juge que le système actuel répond mal aux besoins continus de ces malades chroniques, qui, faute d'une prise en charge efficace, se retrouvent à l'hôpital dans le bureau de spécialistes quand leur condition dégénère. Or, les problèmes d'asthme, de maladies mentales ou d'hypertension pourraient très bien être prévenus ou traités hors de l'hôpital par des équipes formées d'infirmières, de travailleurs sociaux, de médecins de famille et d'autres professionnels travaillant ensemble, insiste l'AQESSS.

D'ailleurs, la D^{re} Michèle Pelletier, croit que les supercliniques promises par le gouvernement Couillard, sortes d'hôpitaux décentralisés, ne constituent pas non plus le modèle à privilégier pour assurer un meilleur suivi à ces patients. «*Les supercliniques proposées ne doivent pas devenir des cliniques sans rendez-vous, mais sans suivi. Ça pallie un service déficient, mais ce n'est pas optimal*», ajoute l'adjointe à la direction générale de l'AQESSS et directrice de l'organisation des services, des affaires médicales et universitaires.

Effet boule de neige

La réalité actuelle veut que plus de 52% des Québécois souffrent d'une maladie chronique (2,7 millions souffrent de deux maladies chroniques), en priorité de maux de dos (18% de la population), d'hypertension (16%), d'arthrite (11%) et d'asthme (9%). Avec le vieillissement de la population, le portrait risque de s'assombrir, 46% des personnes de 65 ans et plus étant aux prises avec une maladie incurable, a fait valoir la D^{re} Pelletier.

L'amélioration des taux de survie pour les cas de cancer et la prévalence des maladies mentales font maintenant en sorte que ces deux conditions doivent souvent être prises en charge comme des maladies chroniques, avec des services multidisciplinaires coordonnés. Si beaucoup d'exemples de prises en charge efficaces existent dans certaines régions, pense l'AQESSS, il reste un pas de géant à faire pour changer des réflexes fortement ancrés. «*Notre système est pensé pour traiter la courte durée. On doit mettre l'accent sur la gestion des risques et la prévention, ce qui peut être fait par des équipes spécialisées. Il faut déplacer les activités de l'hôpital vers la première ligne. Ça prend un réel changement de culture des établissements, mais aussi de la population*», ajoute Lucie Raymond, conseillère pour l'AQESSS et coauteure du rapport.

Le Devoir



DAVID SHANKBONE/CC

Les hacktivistes d'Anonymus suscitent la peur et sont assimilés à des terroristes.

L'hacktivisme entre vandalisme et mutations de l'engagement

FABIEN DEGLISE

La peur n'est jamais de bon conseil, particulièrement lorsque vient le temps d'observer une mutation sociale intrigante comme l'hacktivisme, ce militantisme qui s'exprime en ligne à grands coups de codes binaires. C'est du moins ce que prétend l'universitaire Anne-Sophie Letellier, qui s'est penchée sur le mouvement Anonymous et sur l'image que ce groupe induit depuis quelques années dans les médias généralistes aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Sa conclusion: la peur convoquée par ces hacktivistes empêche finalement d'appréhender à sa juste valeur le phénomène qu'ils incarnent, phénomène plus ouvert et moins radical qu'on le croit, dit-elle.

«*La peur empêche de comprendre la réelle portée de ce mouvement*, lance à l'autre bout du fil l'étudiante à la maîtrise à l'UQAM qui vendredi va présenter le fruit de ses recherches dans le cadre de l'Acfas. *En dépeignant Anonymous comme des terroristes, on se coupe de la possibilité de saisir les valeurs qu'ils portent*» et le rôle qu'ils jouent désormais dans la configuration de nos espaces numériques.

L'étudiante a passé au crible les discours médiatique induit par l'«opération: Payback» que le groupe a menée dans les univers numériques en 2010. Il s'agissait d'attaques informatiques ciblées visant des personnes ou groupes ayant porté préjudice à WikiLeaks, le site de coulage d'informations gouvernementales ou diplomatiques confidentielles, et à son fondateur Julian Assange. MasterCard, Visa, tout comme le cabi-

net d'avocat à l'origine de poursuites contre Assange étaient entre autres visés.

Dans ce cas, la ligne entre vandalisme et militantisme était très mince, admet M^{me} Letellier, tout en soulignant que «*les dommages causés à ces sites n'ont finalement pas été permanents*». «*Les objets technologiques sont porteurs de valeurs [marchandisation, commerce, surveillance...] et imposent un mode de gouvernance*, détaille-t-elle. *L'hacktivisme s'oppose à ce mode et à ces valeurs*» et le fait en détournant ces objets technologiques contre eux-mêmes. «*Quand cette démarche est comprise, elle fait forcément moins peur*».

La perception n'est pas partout la même, selon elle. «*Dans les réseaux numériques, l'hacktivisme a une image moins négative que dans les médias traditionnels comme Fox News, la BBC, ABC, NBC...*», dit-elle. L'organisation en cellule, du groupe, serait également vue non pas comme une reproduction des structures terroristes classiques permettant un raccourci facile sur les intentions du groupe, mais plutôt

comme «*une structure militante inclusive*» porteuse d'une opposition partagée par beaucoup d'internautes, particulièrement ceux des générations montantes. Opposition face à la marchandisation de l'intimité, à la surveillance, aux dérives liberticides, aux atteintes à la neutralité du Web..., mais également un appui à une mutation sociale et numérique qui, forcément, en déplaçant les contours des lieux de pouvoir, trouble le discours médiatique de ceux qui le détiennent encore.

Le Devoir

L'oubli guette le débat sur le gaz de schiste

Les auteurs de l'évaluation environnementale stratégique craignent qu'elle soit négligée dans les décisions

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Les chercheurs qui ont alimenté l'évaluation environnementale stratégique (EES) sur le gaz de schiste craignent que leurs études tombent dans l'oubli.

«*Le risque, c'est qu'on prenne des décisions en contradiction avec les données scientifiques*», déplore Gilles Côté, du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale.

Plusieurs des chercheurs à l'origine des 73 études produites dans le cadre de l'EES sur le gaz de schiste étaient réunis à l'occasion d'un colloque dans le cadre du congrès de l'Acfas, jeudi.

«*Le problème majeur, c'est que l'information est peu utilisée pour alimenter le débat social*, selon M. Côté. *C'est le côté tragique, nous avons mis beaucoup d'énergie et d'argent dans ces études, mais rien ne dit qu'elles se refléteront dans les décisions*», dit Jean-Philippe Waaub, professeur au Département de géographie de l'UQAM.

«*C'était tout de même la première fois au Québec que les scientifiques étaient sollicités pour une EES, c'est donc, tout de même, un moment historique même si nous ne savons pas ce que le gouvernement en*

fera», dit Christiane Gagnon, de l'UQAC.

Alors que le rapport de l'EES a été dévoilé en février, la balle est maintenant dans le camp du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), qui se penche pour une seconde fois sur la filière du gaz de schiste. Les audiences, qui ont débuté en mars, se poursuivent en juin. «*Le défi, ce sera maintenant d'arrimer tout ça pour que le BAPE et le gouvernement sachent quoi en faire*», selon M^{me} Gagnon. Le rapport de février ne ferait pas la porte à l'industrie, mais soulignait plusieurs risques liés à cette filière énergétique controversée.

Les basses terres, zone sensible

La professeure Christiane Gagnon, spécialiste de l'évaluation des impacts sociaux du développement, a produit une carte unique des zones «sensibles» des basses terres du Saint-Laurent pour l'EES. Ces zones sensibles recoupent plusieurs caractéristiques, comme la présence de terres agricoles, de milieux humides, de lieux archéologiques, de zones urbaines, de forêts, par exemple.

Sa cartographie montre que des zones de sensibilité «extrême» chevauchent des zones où la présence de gaz de

schiste est soupçonnée. «*On voit cette occurrence le long du fleuve Saint-Laurent et dans la Vallée-du-Richelieu*», relève M^{me} Gagnon. Les zones très sensibles représentent 9% du territoire des basses terres, contre 7% pour les zones «extrêmement» sensibles.

Le Devoir

D Lire aussi · L'évaluation environnementale stratégique sur [LeDevoir.com](#)

Le lac aux Castors habité par le rongeur il y a... 11 000 ans

PAULINE GRAVEL

Le lac aux Castors, grande attraction du mont Royal, a bel et bien été colonisé par des castors, il y a 11 000 ans! Le paléogéographe Pierre Richard l'a confirmé dans le cadre du congrès de l'Acfas alors qu'il relatait l'histoire de ce lac emblématique de Montréal dont il a étudié une partie des sédiments qui s'étaient déposés depuis le retrait des glaciers.

Ce professeur émérite de l'Université de Montréal a profité des travaux de réfection du muret et de profilage du fond du lac effectués par la Ville de Montréal en 2012-2013 pour prélever des carottes de sédiments de 60 cm, dont il a identifié le contenu et daté les coquillages et les différents constituants organiques, tels que des bouts de bois et de feuille, des bourgeons, des rameaux, des pollens et des spores. Ces informations lui ont permis de retracer les diverses transformations qu'a subies le paysage et de préciser le moment où la mer de Champlain occupait la région de Montréal.

À l'extrémité la plus profonde de ses carottes, l'équipe de M. Richard a en effet trouvé des coquillages marins de diverses espèces datant de 13 000 ans qui confirment la présence de la mer de Champlain, laquelle vient d'envahir les lieux et se trouve donc à son niveau maximum.

Il y a 25 000 ans, les glaces qui recouvrent le Canada et le nord des États-Unis commencent à fondre et le front glaciaire remonte lentement vers le nord, a raconté le chercheur. Il y a 13 500 ans, le glacier quitte les Adirondacks et franchit la frontière canado-américaine. Les eaux de fonte qui sont bloquées par le glacier au nord et les Appalaches créent un immense lac proglaciaire, le lac à Candona, qui submerge toute la région de Montréal, de 13 350 à 13 000 ans avant aujourd'hui. «*Quand le front glaciaire quitte Warwick, le lac se vide très rapidement dans l'estuaire*» en direction de la mer. Cette évacuation d'eau contribue à élever le niveau de la mer, qui devient ainsi plus haut que celui des terres, qui ont gardé en mémoire le poids des glaciers. Un bras de l'Atlantique pénètre alors sur le continent, envahit les basses terres laurentiennes et forme en l'espace de quelques années la mer de Champlain, qui pendant 500 à 600 ans (de 13 000 à 12 500 ans avant aujourd'hui) s'étend jusqu'à Kingston, où elle jouxte le lac Ontario sans toutefois communiquer avec lui.

Le mont Royal émerge

Alors que le niveau du lac à Candona atteignait 250 mètres d'altitude, celui de la mer de Champlain n'est que de 174 mètres environ, ce qui permet, il y a 13 000 ans, l'émersion dans la région de Montréal des trois sommets du mont Royal, celui de la colline Mont-Royal (234 mètres), celui d'Outremont (211 m) et celui de Westmount (201 m), ainsi que d'un îlot. «*Le lac aux Castors est quant à lui toujours inondé, car l'altitude de son seuil est d'environ 165 m. Le fond de la dépression, lui, est situé 5 mètres plus*

bas encore [vers le centre du lac]», précise M. Richard.

«*La géomorphologie du mont Royal existait déjà, seulement elle était sous les eaux [du lac à Candona] et sous les glaciers*», rappelle le géologue Jean-Michel Villanove, des Amis de la montagne. Par contre, les collines d'Oka ainsi que les monts Saint-Grégoire et Saint-Bruno sont toujours submergés.

Ces trois îles de terre fermes sises au sein d'un environnement postglaciaire recueillent très rapidement des spores et des pollens apportés par le vent, qui, grâce aux fientes des oiseaux, germent et contribuent au développement d'une végétation typique de la toundra. Cette dernière est confirmée par la présence de pollens de

Dryas (herbe à plumets ou thé des Alpes), qui est l'une des premières espèces de plantes à fleurs à coloniser les éboulis libérés par les glaciers, et de *Polygonum viviparum*, ou renouée vivipare, une plante herbacée commune des régions arctiques, souligne M. Richard. La toundra persistera de 13 000 à environ 11 000 ans avant aujourd'hui.

Depuis la fonte des glaces, la croûte terrestre ainsi soulagée remonte lentement mais inexorablement, poussant peu à peu les eaux de la mer de Champlain à se retirer. A mesure que le niveau de cette mer s'abaisse, une surface de terres de plus en plus grande émerge. Vient un moment où le niveau de la mer passe sous le seuil de la cuvette (du lac aux Castors), créant ainsi un bassin qui devient un lac d'eau douce.

Forêt propice aux castors

Le réchauffement du climat induit l'apparition très rapide des premiers arbres, puis la mise en place d'une forêt mixte composée de mélèzes, d'épinettes, de peupliers faux-trembles, d'érables rouges et de bouleaux blancs, à partir d'il y a 11 000 ans. La présence d'une forêt mixte favorise la venue des castors, qui y trouvent un environnement favorable. A preuve, l'équipe de M. Richard a trouvé dans ses carottes «des bois rongés» par ces mammifères. Une dizaine de ces bouts de bois rongés ont été datés par la méthode du carbone 14, ce qui a permis de préciser que des castors ont occupé les lieux il y a 11 000 ans et qu'ils ont habité périodiquement le site jusqu'à il y a 9600 ans. «*Il y a donc possibilité de présence humaine dès 11 000 ans avant l'actuel mont Royal puisqu'on y trouve des animaux à manger*», souligne M. Villanove.

Les carottes de M. Richard s'arrêtent à il y a 9600 ans. Le chercheur aurait bien souhaité pouvoir prélever des carottes plus en superficie faisant suite aux siennes afin de poursuivre la succession des environnements jusqu'à aujourd'hui, mais la rapidité des travaux de réfection du lac ne lui en a pas donné la possibilité. Néanmoins, une carotte de quatre mètres prélevée en 1937 avait déjà permis de savoir que le bassin d'eau douce qu'exploitaient les castors s'était graduellement rempli de matière organique jusqu'à devenir une tourbière.

Le Devoir

OMNIUM BRÉBEUF

Brébeuf

20^e édition

Jeudi 22 mai 2014

À la présidence d'honneur

Partenaires des voiturettes



L'Hon. Martin Cauchon, cp
Conseil
DS Welch Bussièrès

DS
WELCH Bussièrès

Intelcom
express

En collaboration avec

LE DEVOIR

Libre de penser

Club de golf Saint-Raphaël
1111, rue de l'Église
Île Bizard, Québec, H9C 1H2

Information
fonds@brebeuf.qc.ca
www.brebeuf.qc.ca/omnium
514 342-9342, poste 5362

ÉCONOMIE

GM rappelle trois millions de véhicules supplémentaires

New York — Le constructeur automobile américain GM va rappeler environ 3 millions de véhicules supplémentaires, essentiellement aux États-Unis, portant à 10 millions le nombre de voitures rappelées depuis le début de l'année.

Dans le détail, 2 712 182 véhicules sont appelés aux États-Unis, 201 683 au Canada, 1257 au Mexique et 76 018 dans d'autres régions du monde, ce qui porte le total à 2 991 140 voitures rappelées. *«La sécurité des clients est au centre de la façon dont nous concevons et produisons les véhicules et ces annonces en sont des exemples pratiques»*, déclare Jeff Boyer, en charge de la sécurité, cité dans le communiqué.



JUSTIN SULLIVAN AGENCE FRANCE-PRESSE

Depuis l'affaire des rappels tardifs de voitures qui ont écorné sa réputation, GM n'hésite plus à rappeler des véhicules à la moindre alerte. Ces rappels à répétition ont plombé les résultats trimestriels du constructeur: son bé-

néfice net a chuté de 85,5 % à 125 millions au premier trimestre, où il a passé une charge exceptionnelle de 1,3 milliard pour couvrir les coûts de réparation.

Agence France-Presse

MARCHÉS BOURSISERS

TORONTO S&P TSX 14 588,89 ▼ -84,84 -0,6% 	New York S&P 500 1 870,85 ▼ -17,68 -0,9% NASDAQ 4 069,29 ▼ -31,33 -0,8% DOW JONES 16 446,81 ▼ -167,16 -1,0%	PÉTROLE 101,50 -0,87 \$US -0,9% OR 1293,60 -12,30 \$US -0,9% DOLLAR CANADIEN 91,94 +0,05 \$US +0,1% 1\$US = 1,0877\$ 67,06 +0,05 EURO 1 EURO = 1,4911
--	--	---

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	(%)	Volume (000)	Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	(%)	Volume (000)
LES INSDICES DE LA BOURSE DE TORONTO						SERVICES PUBLICS					
S&P TSX	SPTT	14588,89	-84,84	-0,58	205181	Fortis	FTS	32,20	-0,15	-0,46	338
S&P TX20	TX20	662,29	-10,20	-1,52	87460	TransAlta	TA	13,36	0,09	0,68	843
S&P TX60	TX60	834,03	-5,08	-0,61	116752	TECHNOLOGIE					
S&P TX60 Cap.	TX6C	922,27	-5,62	-0,61	116752	BlackBerry	BB	8,03	0,03	0,38	1823
Cons. de base	TTCS	326,04	-1,88	-0,57	2244	CGI	GIB.A	36,78	-0,05	-0,14	1755
Cons. discr@.	TTCD	144,73	-0,60	-0,41	6721	TÉLÉCOMMUNICATIONS					
v'nergie	TTEN	311,38	-2,20	-0,70	55580	BCE	BCE	49,89	0,24	0,48	1032
Finance	TTFS	238,86	-0,73	-0,30	22887	Bell Aliant	BA	28,31	0,05	0,18	141
Aurifv@re	TTGD	178,91	-3,18	-1,75	25038	Rogers	RCL.B	45,19	0,28	0,62	498
Santv@	THHC	88,14	-0,99	-1,11	917	Telus	T	40,87	0,58	1,44	1270
Tech. de l'info	TTTK	36,53	-0,13	-0,35	5115	FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE					
Industrie	TTIN	170,74	-2,41	-1,39	54662	iShares DEX	XBB	30,84	0,05	0,16	30
Matv@riaux	TTMT	245,06	-4,05	-1,63	36282	iShares MSCI	XEM	25,91	-0,35	-1,33	2
Immobilier	TTRE	257,51	2,21	0,87	5241	iShares MSCI EMU	EZU	42,45	-0,40	-0,93	10892
Tv@lv@coms	TTTS	124,49	0,92	0,74	3129	iShares S&P 500	XSP	21,60	-0,19	-0,87	479
Sev. collect.	TTUT	220,23	-1,79	-0,81	6017	iShares S&P/TSX	XIC	23,09	-0,13	-0,56	74
Mv@taux/minerals	TTMN	869,04	-9,29	-1,06	7922	LES PLUS ACTIFS DE LA BOURSE DE TORONTO					

TSX Venture	JX	974,65	-17,09	-1,72	64739	AIR CANADA	AC.B	7,91	-0,31	-3,77	6782
ENTREPRISES DE CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE						SUNCOR ENERGY INC	SU	42,86	-0,19	-0,44	5876
Alim. Couche-Tard	ATD.B	29,88	0,06	0,20	348	YAMANA RES INC	YRI	8,02	-0,20	-2,43	4913
Canadian-Tire	CTC.A	107,39	-0,55	-0,51	165	MANULIFE FINANCIAL	MFC	20,07	-0,27	-1,33	4356
Cogeco	CCA	60,97	0,24	0,40	46	HB NYMEX NG BEAR	HND	5,68	-0,17	-2,91	3933
Corus	CJR.B	25,48	0,04	0,16	145	CENOVUS ENERGY INC	CVE	31,31	-0,19	-0,60	3585
Groupe TVA	TVA.B	8,59	0,09	1,06	0	iShares S&P TSX 60	XIU	21,02	-0,14	-0,66	3248
Jean Coutu	PJC.A	23,11	-0,25	-1,07	161	CREW ENERGY INC	CR	10,00	-0,20	-1,96	3145
Loblav	L	47,27	-0,19	-0,40	518	BELLATRIX	BXE	10,15	-0,25	-2,40	3097
Magna	MG	108,61	0,46	0,43	463	WHITECAP RESOURCES	WCP	14,54	-0,04	-0,27	2550
Metro	MRU	67,56	-1,15	-1,67	580	LES GAGNANTS EN %					
Quebecor	QBR.B	26,40	-0,10	-0,38	232	VECI MA NETWORKS	VCM	6,50	0,50	8,33	111
Rona	RON	11,01	0,01	0,09	2362	EXCHANGE	EIF	19,90	1,39	7,51	239
Saputo	SAP	58,90	-0,75	-1,26	211	AMAYA GAMING GROUP	AYA	7,62	0,33	4,53	394
Shaw	SJR.B	27,02	-0,12	-0,44	571	CANADIAN APT	CAR.UN	22,31	0,95	4,45	809
Shoppers Drug Mart	SC	60,83	0,00	0,00	0	HORIZONS BETA	HGD	14,95	0,48	3,32	298
Tim Hortons	THI	59,97	-0,12	-0,20	441	HB NYMEX NG BULL	HNU	15,22	0,41	2,77	1196
Transat A.T.	TRZ.B	8,52	-0,23	-2,63	38	INTACT FINANCIAL	IFC	72,80	1,73	2,43	853
Yellow Media	Y	20,35	-0,55	-2,63	124	DREAM GLOBAL REIT	DRG.UN	9,75	0,23	2,42	158
ÉNERGIE						VERESEN INC	VSN	16,30	0,37	2,32	931
Cameco	CCO	21,66	-0,31	-1,41	703	CONCORDIA HEALTH	CXR	30,50	0,60	2,01	135
Canadian Natural	CNQ	43,89	-0,47	-1,06	1807	LES PERDANTS EN %					
Canadian Oil Sands	COS	23,15	-0,27	-1,15	2080	JUST ENERGY GROUP	JE	7,85	-0,85	-9,77	2368
Enbridge	ENB	51,85	-0,05	-0,10	1127	LIQUOR STORS NA	LIQ	10,33	-0,83	-7,44	394
EnCana	ECA	25,05	0,21	0,85	2046	ROCK ENERGY INC	RE	6,67	-0,43	-6,06	792
Enperlus	ERF	23,40	-0,25	-1,06	622	MEDICAL FACILITIES	DR	17,90	-1,13	-5,94	166
Pengrowth Energy	PGF	6,98	-0,07	-0,99	1044	RMP ENERGY LTD	RMP	7,97	-0,43	-5,12	1646
Pv@troliv@re Impv@riale	IMO	53,10	-0,38	-0,71	337	ZARGON OIL & GAS	ZAR	9,25	-0,47	-4,84	137
Suncor Energy	SU	42,86	-0,19	-0,44	5876	CANACOL ENERGY LTD	CNE	7,22	-0,36	-4,75	637
Talisman Energy	TLM	11,40	-0,20	-1,72	1460	SILVER STANDARD	SSO	8,46	-0,42	-4,73	213
TransCanada	TRP	51,20	0,05	0,10	935	CANELSON DRILLING	CDI	7,55	-0,35	-4,43	420
Valener	VNR	15,82	0,01	0,06	48	SANDSTORM GOLD LTD	SDL	6,08	-0,28	-4,40	133

FINANCIÈRES						LES GAGNANTS EN \$					
B. CIBC	CM	97,29	0,10	0,10	760	INTACT FINANCIAL	IFC	72,80	1,73	2,43	853
B. de Montrv@al	BMO	75,12	-0,46	-0,61	1156	EXCHANGE	EIF	19,90	1,39	7,51	239
B. Laurentienne	LB	46,97	-0,25	-0,53	28	BOARDWALK EQUITIES	BEI.UN	63,60	1,21	1,94	220
B. Nationale	NA	45,77	-0,02	-0,04	997	CANADIAN APT	CAR.UN	22,31	0,95	4,45	809
B. Royale	RY	73,20	-0,32	-0,44	1349	CONCORDIA HEALTH	CXR	30,50	0,60	2,01	135
B. Scotia	BNS	67,53	0,56	0,84	2502	TELUS CORP	T	40,87	0,58	1,44	1270
B. TD	TD	51,86	-0,44	-0,84	2163	BANK of NOVA	BNS	67,53	0,56	0,84	2502
Brookfield Asset	BAM.A	47,94	0,49	1,03	546	KEYERA CORP	KEY	75,25	0,54	0,72	205
Cominar Real	CUF.UN	19,26	0,10	0,52	261	VECI MA NETWORKS	VCM	6,50	0,50	8,33	111
Corp. Fin. Power	PWF	34,86	-0,09	-0,26	558	BROOKFIELD ASSET	BAM.A	47,94	0,49	1,03	546
Fin. Manuvie	MFC	20,07	-0,27	-1,33	4356	LES PERDANTS EN \$					
Fin. Sun Life	SLF	37,11	-0,46	-1,22	1847	VALEANT	VRX	135,08	-3,14	-2,27	370
Great-West Lifeco	GWO	30,58	-0,03	-0,10	1028	AGRIUM INC	AGU	99,88	-2,60	-2,54	1422
Industrielle All.	IAG	43,79	-0,52	-1,17	132	CANADIAN PACIFIC	CP	172,88	-2,27	-1,30	236
Power Corporation	POW	50,60	-0,31	-1,00	891	AUTOCANADA INC	ACQ	70,19	-1,56	-2,17	178
TMX	X	56,80	-1,58	-2,71	42	PEYTO EXPLORATION	PEY	37,93	-1,48	-3,76	1507

FINANCIERES						CANELSON DRILLING						CDI	7.55	-0.35	-4.43	420
						SANDSTORM GOLD LTD						SSL	6.08	-0.28	-4.40	133
B. CIBC	CM	97.29	0.10	0.10	760	LES GAGNANTS EN \$										
B. de Montr@al	BMO	75.12	-0.46	-0.61	1156											
B. Laurentienne	LB	46.97	-0.25	-0.53	28											
B. Nationale	NA	45.77	-0.02	-0.04	997											
B. Royale	RY	73.20	0.32	-0.44	1349											
B. Scotia	BNS	67.53	0.56	0.84	2502											
B. TD	TD	51.86	-0.44	-0.84	2163											
Brookfield Asset	BAM.A	47.94	0.49	1.03	546											
Cominar Real	CUF.UN	19.26	0.10	0.52	261											
Corp. Fin. Power	PWF	34.86	-0.09	-0.26	558											
Fin. Manuvie	MFC	20.07	-0.27	-1.33	4356											
Fin. Sun Life	SLF	37.11	-0.46	-1.22	1847											
Great-West Lifeco	GWO	30.58	-0.03	-0.10	1028											
Industrielle All.	IAG	43.79	-0.52	-1.17	132											
Power Corporation	POW	30.60	-0.31	-1.00	891											
TMX	X	56.80	-1.58	-2.71	42											
						CANELSON DRILLING										
						CDI										
						SANDSTORM GOLD LTD										
						SSL										
						7.55										
						-0.35										
						-4.43										
						420										
						6.08										
						-0.28										
						-4.40										
						133										
						INTACT FINANCIAL										
						IFC										
						72.80										
						1.73										
						2.43										
						853										
						EXCHANGE										
						EIF										
						19.90										
						1.39										
						7.51										
						239										
						BOARDWALK EQUITIES										
						BEI.UN										
						63.60										
						1.21										
						1.94										
						220										
						CANADIAN APT										
						CAR.UN										
						22.31										
						0.95										
						4.85										
						809										
						CONCORDIA HEALTH										
						CXR										
						30.50										
						0.60										
						2.01										
						135										
						TELUS CORP										
						T										
						40.87										
						0.58										
						1.44										
						1270										
						BANK OF NOVA										
						BNS										
						67.53										
						0.56										
						0.84										
						2502										
						KEYERA CORP										
						KEY										
						75.25										
						0.54										
						0.72										
						205										
						VECIMA NETWORKS										
						VCM										
						6.50										
						0.50										
						8.33										
						111										
						BROOKFIELD ASSET										
						BAM.A										
						47.94										
						0.49										
						1.03										
						546										
						LES PERDANTS EN \$										
						VALEANT										
						VRX										
						135.08										
						-3.14										
						-2.27										
						370										
						AGRIUM INC										
						AGU										
						99.88										
						-2.60										
						-2.54										
						1422										

INDUSTRIELLES						CANADIAN PACIFIC					
Air Canada	AC.B	7.91	-0.31	-3.77	6782	CP	172.88	-2.27	-1.30	236	
Bombardier	BBD.B	3.90	-0.30	-7.14	42640	AUTOCANADA INC	ACQ	70.19	-1.56	-2.17	178
CAE	CAE	14.76	0.25	1.72	697	PEYTO EXPLORATION	PEY	37.93	-1.48	-3.76	1507
Canadien Pacifique	CP	172.88	-2.27	-1.30	236	GLUSKIN SHEFF & C	GS	29.90	-1.21	-3.89	103
Chemin de fer CN	CNR	64.01	-0.48	-0.74	816	CIX FINANCIAL	CIX	34.98	-1.15	-3.18	1625
SNC-Lavalin	SNC	51.14	-0.86	-1.65	477	METRO INC	MRU	67.56	-1.15	-1.67	580
Transcontinental	TCL.A	15.62	-0.50	-3.10	130	MEDICAL FACILITIES	DR	17.90	-1.13	-5.94	166
TransForce	TFI	23.00	-0.28	-1.20	203	IGM FINANCIAL INC	IGM	52.46	-0.96	-1.80	587

ENTREPRISES DE MATÉRIAUX					
Agrium	AGU	99.88	-2.60	-2.54	1422
Barrick Gold	ABX	18.30	-0.64	-3.38	2216
Goldcorp	G	27.12	-0.40	-1.45	2088
Kinross Gold	K	4.33	-0.06	-1.37	1477
Mines Agnico-Eagle	AEM	35.67	-0.46	-1.27	725
Potash	POT	40.00	-0.43	-1.06	1278
Teck Resources	TCK.B	24.91	-0.38	-1.50	1198



Consultez toutes les cotes boursières sur www.decisionplus.com



CENTRE D'ANALYSE ET DE SUIVI DE L'INDICE QUÉBEC

L'Indice Québec est une initiative du Département des Finances de l'Université de Sherbrooke en collaboration avec le Centre de la recherche en économie contemporaine

INDICES QUÉBÉCOIS			
Indice	Fermature	var. pts	var. %
IQ30	1895,32	-16,71	-0,87
IQ120	1911,27	-17,77	-0,92

Émission gratuite en direct sur

decisionplus.com

La Bourse en direct

BULLETIN ÉCONOMIQUE DU CONFERENCE BOARD

Le Québec obtient un C

Les indicateurs Productivité et Prospérité sont en cause

GÉRARD BÉRUBÉ



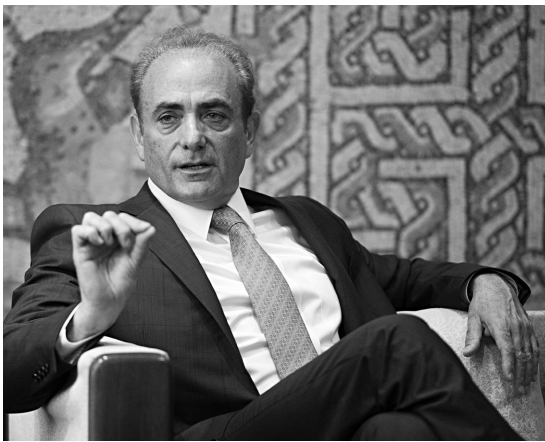
ARCHIVES LE DEVOIR

Le Québec figure parmi les derniers de classe lorsque sa performance économique est comparée au reste du Canada. Le Conference Board lui accorde une note de C, s'alarmant du recul continu du revenu par habitant et de sa faible productivité.

Le Conference Board du Canada dévoilait jeudi son bilan *Les performances du Canada : économie* qui, pour une première fois, propose un exercice de comparaison entre les 10 provinces et 16 pays comparables au Canada. Dans le classement, le Canada reçoit la note B, arrivant au 5^e rang d'une liste de 16 pays dominée par l'Australie, suivie par l'Irlande, les États-Unis et la Norvège.

Au niveau provincial, les économies pétrolières parviennent à arracher un A. L'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Île-du-Prince-Édouard reçoivent une note globale de B pour leur bilan économique. Le Manitoba et le Québec suivent avec un C, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écos

ÉCONOMIE



RYAN REMIORZ LA PRESSE CANADIENNE

Calin Rovinescu, le chef de la direction d'Air Canada

DUR COUP POUR BOMBARDIER

Air Canada n'achètera pas d'appareils de la CSeries

ROSS MAROWITS

Air Canada a porté jeudi un dur coup à Bombardier en décidant de ne pas remplacer immédiatement le reste de sa flotte d'appareils E190 d'Embraer. L'avionneur montréalais espérait voir le plus grand transporteur aérien au Canada devenir un de ses premiers clients pour son nouvel avion CSeries.

Après avoir choisi l'an dernier des Boeing 737 MAX pour remplacer 20 avions d'Embraer, la ligne aérienne avait dit étudier diverses options pour les 25 autres appareils restant de sa flotte. Cependant, elle a indiqué jeudi que ces appareils de 90 sièges étaient toujours relativement jeunes et qu'elle préférerait éviter de nouvelles dépenses en immobilisations et dettes, pendant qu'elle se concentre déjà sur des dépenses de près de 9 milliards pour d'autres nouveaux avions.

Au cours de l'année à venir, Air Canada prévoit d'ajouter 37 Boeing 787 Dreamliner à sa flotte, ainsi que jusqu'à 109 appareils 737 MAX, et dépenser 300 millions pour ajouter plus de sièges sur 18 Boeing 777.

«La question est d'analyser les bénéfices relatifs à ce que nous pouvons tirer en achetant de nouveaux avions, par rapport au travail qui peut être fait avec le reste de l'espérance de vie de nos avions existants», a expliqué le chef de la direction, Calin Rovinescu, à la suite de l'assemblée annuelle des actionnaires du transporteur. «Lorsque ces avions seront près de la fin de leur durée de vie, nous devrons toujours remplacer ces 25 appareils à un certain moment, et nous aurons la totalité de notre flotte d'Airbus 319 de Rouge à remplacer avec un produit à fuselage étroit, mais ce n'est pas le genre de décision que nous prendrons demain.»

Même s'il ne sera pas prêt à acheter d'autres avions avant quelques années, M. Rovinescu a indiqué que sa décision n'avait rien à voir avec la qualité des appareils de la CSeries. «Nous aimons vraiment cet avion. C'est une question de coûts et de bénéfices. C'est aussi simple que ça, mais c'est un avion génial et j'aimerais sincèrement qu'ils connaissent du succès avec lui.»

Bombardier s'est dit déçu de la décision d'Air Canada, mais reste confiant que ses appareils seront les mieux adaptés aux besoins du transporteur lorsqu'il ira éventuellement de l'avant avec de nouveaux achats d'avions à fuselage étroit. «Ce n'est pas la meilleure issue pour l'instant mais nous sommes toujours optimistes et nous avons toujours une bonne impression pour ce qui est à venir», a affirmé la porte-parole Mariabella Delabarrera. «Nous mettons cela de côté dans notre filière des occasions futures.»

Bombardier a reporté la livraison des appareils CSeries de 110 à 160 sièges au moins jusqu'à la deuxième moitié de 2015. Jusqu'à maintenant, l'avionneur a obtenu des engagements pour 447 avions CSeries de la part de 18 clients dans 15 pays, incluant 203 commandes fermes.

Porter Airlines est le seul client canadien pour la CSeries jusqu'à maintenant, avec une commande conditionnelle pour 12 appareils CS100 et 18 options, pour une valeur totale d'environ 2,08 milliards \$US. Cependant, cette commande est conditionnelle à l'obtention de l'approbation d'un prolongement des pistes à l'aéroport du centre-ville de Toronto et d'une autorisation pour y accueillir des appareils à réaction.

La Presse canadienne

La Presse papier, entre vie et trépas

Les autres quotidiens du groupe devront aussi se transformer ou disparaître, disent les frères Desmarais

FRANÇOIS DESJARDINS

Cette fois, c'est la famille Desmarais elle-même qui en parle publiquement. Les jours de la version imprimée de *La Presse*, dont le propriétaire a investi 40 millions pour construire une version numérique destinée aux tablettes, sont plus ou moins comptés.

L'abandon du papier, qui n'a encore fait l'objet d'aucune décision, a été évoqué hier lors de l'assemblée des actionnaires, dont l'ordre du jour était tout autre: présentation des états financiers, vote sur les propositions d'actionnaires et, au passage, doléances envers des règles de gouvernance qui vont trop loin, selon les deux fils du fondateur.

C'est à la fin de l'assemblée que l'avenir de *La Presse* a été soulevé. Lorsqu'un représentant du Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MEDAC) a demandé à Paul Desmarais fils si Power envisageait la disparition de la version papier, ce dernier a dit qu'«à terme, oui, tout simplement oui».

Le discours annuel de Paul Desmarais fils a notamment porté sur la gouvernance, qui dans bien des cas va trop loin, selon lui. Il a mentionné les votes consultatifs sur la rémunération de la direction, ce qu'il considère comme un «empiètement progressif des actionnaires sur des questions qu'on percevait auparavant comme étant de la responsabilité exclusive du conseil».

Power, qui contrôle notamment Great-West et London Life, a indiqué que son bénéfice au premier trimestre a atteint 242 millions, en hausse de 8%.

En conférence de presse, M. Desmarais et son frère André — qui dirigent Power conjointement et dont le père est décédé en octobre 2013 — ont vite été invités à revenir sur le sujet de *La Presse*.

«Les revenus [publicitaires] baissent de façon dramatique et le lectorat vieillit», a dit André Desmarais. «Au cours des dernières années, et en particulier la dernière, il y a eu une chute énorme des revenus publicitaires qui proviennent d'annonceurs nationaux et, maintenant, du détail. Ça augure mal pour la survie des quotidiens qui sont uniquement dans l'imprimé. Il y a toujours des exceptions, prenez le New York Times, qui est une marque mondiale, le Wall Street Journal. La Presse n'est pas une marque mondiale.»

La direction de l'entreprise n'écarte pas la possibilité de «garder [le papier] le samedi et le mercredi, je n'en ai aucune idée», dit M. Desmarais.

Quand un journaliste lui a demandé s'il y au-



PETER MCCABE LA PRESSE CANADIENNE

André Desmarais et Paul Desmarais fils dirigent conjointement Power Corp.

rait des mises à pied à Montréal ou en région lors de la disparition du papier, André Desmarais a répondu: «C'est une réalité, ce n'est pas à cause de nous. C'est un média, et les gens en veulent moins. Après un moment, si les publicitaires ne sont pas prêts à mettre des publicités dans les journaux, c'est évident qu'il y aura des mises à pied à faire. Ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas construire une business autour de ça, comme on l'a fait à *La Presse* +.»

Autres journaux

Les autres quotidiens de la filiale Gesca auront vraisemblablement à revoir leur mode de fonctionnement, a-t-il affirmé en réponse à une autre question. «Qu'est-ce qu'il peut arriver à ces quotidiens-là? Ben, ils vont disparaître. Il faudra qu'ils aient des discussions sérieuses, lesquelles nous voulons, bien entendu, avoir avec eux. En espérant pouvoir trouver une façon de les intégrer aux tablettes ou de développer pour eux

un mode de survie à long terme.»

La plateforme *La Presse* + a coûté 40 millions. La mise en vente des autres actifs de l'entreprise, en région, n'est pas exclue, mais André Desmarais a souligné qu'avec eux viennent des régimes de retraite.

Gesca a conclu en février 2014 une entente avec Transcontinental en vertu de laquelle Gesca devait faire un paiement unique de 31 millions pour avoir une plus grande flexibilité «quant aux besoins d'impression».

Le syndicat de *La Presse* a indiqué hier que «le redéploiement de *La Presse* sur d'autres plateformes a été fait avec l'appui des syndicats» et a nécessité des «sacrifices». «On espère et on croit que ce succès peut être reproduit dans les autres journaux du groupe Gesca», a-t-il ajouté en qualifiant le projet d'emballant malgré ses difficultés.

Le Devoir

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

Les entreprises demandent à Ottawa de mettre fin au moratoire

KARL RETTINO-PARAZELLI

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) entretient peu d'espoir de voir le gouvernement fédéral lever le moratoire sur l'embauche des travailleurs étrangers. Elle le soupçonne même de vouloir resserrer les règles du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) pour en compliquer l'accès.

«On n'est pas très optimistes. Je dirais même qu'on est plutôt pessimistes», a lancé la vice-présidente de la FCEI, Martine Hébert, à la suite d'une table ronde organisée jeudi à Ottawa avec le ministre fédéral de l'Emploi, Jason Kenney. La FCEI souhaite notamment que le gouvernement conservateur mette fin au moratoire qu'il a imposé à la fin du mois d'avril concernant l'embauche de main-d'œuvre étrangère dans le secteur des services de restauration. Ottawa a agi en réaction à des cas d'abus du programme rapportés en Colombie-Britannique, en Ontario et dans les Maritimes. Des travailleurs étrangers auraient été embauchés au détriment de travailleurs canadiens.

«On demande au gouvernement d'agir avec sagesse et de ne pas mettre tout le monde dans le même panier. Ce n'est pas parce qu'il y a quelques pommes pourries qu'il faut jeter tout le verger», illustre M^{me} Hébert. À l'aube de la saison estivale, les besoins de main-d'œuvre non qualifiée se font particulièrement sentir dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration et, sans accès aux travailleurs étrangers temporaires, plusieurs entreprises québécoises pourraient se

retrouver à court d'effectifs, prédit-elle.

«Notre impression, c'est qu'après le moratoire, le gouvernement veut mettre la hache dans le programme pour des raisons purement politiques», poursuit-elle. Le cabinet de M. Kenney n'a pas répondu à nos questions jeudi.

Dialogue de sourds

La ministre québécoise de l'Immigration, Kathleen Weil, a également demandé en début de semaine à son homologue fédéral, Chris Alexander, de mettre fin au moratoire ou, du moins, d'en exclure le Québec. Celui-ci n'a pas ouvert la porte à cette option tant que la révision du programme ne sera pas terminée. M. Kenney a tenu un discours semblable, expliquant qu'une enquête sera conclue d'ici quelques semaines et que les décisions politiques suivront.

Devant les critiques québécoises, Ottawa fait valoir que les entreprises n'ont qu'à combler leurs besoins saisonniers en embauchant des jeunes ou des nouveaux arrivants. «Il n'y a pas de fluidité parfaite entre les ressources et les besoins», répond la vice-présidente de la FCEI.

Pour améliorer le PTET de manière plus générale, la fédération propose entre autres d'établir un «code de conduite» définissant les droits des travailleurs étrangers et les responsabilités des employeurs ou encore de remplacer l'obligation de favoriser l'embauche d'une main-d'œuvre entièrement canadienne par un plan misant sur une main-d'œuvre mixte.

Le Devoir

SANS-FIL

Un quatrième fournisseur national profiterait aux Canadiens

Ottawa — Le Bureau de la concurrence estime que l'arrivée d'un quatrième fournisseur national de services sans fil pourrait profiter à l'économie canadienne et aux consommateurs à hauteur de 1 milliard par année.

Le Bureau a avancé ce calcul dans un exposé destiné au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), demandant que des mesures soient mises en place pour augmenter le niveau de concurrence dans ce secteur, dominé par trois grands joueurs.

Les plus grandes sociétés de services sans fil — Rogers, Bell et Telus — exercent une puissance commerciale assez importante sur le marché pour maintenir leurs prix au-dessus des niveaux concurrentiels pendant une période significative, a estimé le Bureau de la concurrence. Les géants du secteur ont pu aussi imposer des prix élevés pour les services sans fil mobiles de gros à leurs concurrents, services dont ces derniers ont besoin pour servir leurs clients.

Selon le Bureau de la concurrence, le CRTC devrait s'assurer que les nouveaux venus ont accès aux services de gros avec des mesures réglementaires quand elles sont jugées nécessaires.

La Presse canadienne

LOTTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2014-05-14

649 02 25 27 28 31 47 20 compl.

Prochain gros lot (approx.) : 5 000 000 \$

1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$ (Numéro complet non décomposable) 49671818-01

Extra 8626098

On a réinventé la roue!
Offert en magasin, en ligne ou sur votre mobile.

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Sophie DOWNS
Membre O.P.Q. et R.C.P.O.S.S.

Psychologue clinicienne
ADULTES · COUPLES
25 ANS D'EXPÉRIENCE

514-861-0630
VIEUX-MONTRÉAL

Congédié ?

Voyez

François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

ÉDITORIAL

PRINTEMPS ÉTUDIANT

Et pourtant, c'est un bon rapport

Il faut beaucoup de mauvaise foi, ou de partisanerie, pour balayer du revers de la main le rapport Ménard qui décortique sur 450 pages les hauts et les bas de ce que l'on a surnommé le «printemps érable». Les recommandations s'appuient sur des constats pertinents et nuancés. Ses détracteurs les ont-ils lus?

Jeudi, ils étaient tous unis dans le même combat: la ministre libérale de la Sécurité publique, Lise Thériault, la Fraternité des policiers de Montréal, l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE)... À leurs yeux, le rapport de la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012, présidée par l'ancien ministre de la Sécurité publique Serge Ménard, ne vaut pas tripette.

Ils ont tort. Assurément. Ils n'ont pas évalué ce rapport: ils ont plutôt livré leur non-lecture à partir de leurs préjugés. Heureusement que les commissaires n'ont pas eu cette subjectivité. Ils ont au contraire tenté de tenir compte de l'ensemble des angles pour comprendre ce qui s'est passé durant ce printemps exceptionnel dans l'histoire moderne du Québec — ce qui en soi impose qu'on s'y intéresse sérieusement.

Ce n'est pas que par le nombre de manifestants que le printemps étudiant s'est distingué. Pour la première fois, les étudiants ne suivaient pas les mots d'ordre de leaders. Pour la première fois, pendant des mois à Montréal, des policiers ont dû soir après soir faire face à des manifestants, dans un climat tendu, ce qui accentuait la fatigue et l'agressivité. Pour la première fois, les médias sociaux jouaient un rôle de premier plan, envenimant parfois le conflit. Pour la première fois encore, les policiers recouraient largement aux grenades assourdissantes, de «*petites bombes*» conçues pour servir lors de prises d'otages ou contre des tireurs embusqués, pour disperser les foules. Pour la



JOSÉE BOILEAU

première fois, des manifestants étaient détenus, souvent pour rien, dans des conditions inacceptables au Québec. Pour la première fois, il y avait recours à des injonctions pour forcer la tenue de cours et le droit de grève des étudiants était nié...

Pourquoi en est-on arrivé là? Comment éviter que cela se reproduise, en préservant la liberté de manifester pacifiquement? Pour y répondre, le rapport n'accable pas les policiers, ne démonte pas les étudiants. Mais, à l'aide de faits, d'analyse et de recul, il met le doigt sur plusieurs éléments: l'ignorance tant politique que policière des signes avant-coureurs de mobilisation, la façon dont certaines associations étudiantes vont tenir les votes de grève, les dérapages policiers qui prendront de plus en plus de place, les contradictions (dispensez-vous!, disait la police, mais c'était parfois physiquement impossible), les rendez-vous manqués, la personnalisation du conflit...

Quant à la manière du gouvernement Charest de gérer la crise, elle est analysée à partir d'interventions hors du champ politique. À moins de croire que Claude Castonguay, Louise Otis ou Guy Rocher, cités dans le rapport, soient de dangereux révolutionnaires, il est juste de dire dans leur foulée que la médiation reste une meilleure stratégie que la confrontation.

«*Nous n'avons cherché ni à juger ni à critiquer. Nous nous sommes consacrés à identifier ce qui devait être amélioré et comment le faire, tout simplement*», soulignent les commissaires dans leur avant-propos. Ils ont raison, et ils ont bien travaillé. Même la ministre Thériault, si elle s'en donnait la peine, pourrait le reconnaître. Ce rapport n'est pas fait pour une tablette.

HYPOTHÈQUES

Le beau risque

La société Groupe Investors a réussi un bon coup publicitaire en début de semaine, en lançant une hypothèque de trois ans au taux de 1,9%. Un taux aussi bas force les concurrents à ajuster leur échelle de prix.

L'hypothèque en question n'a pas que des avantages puisqu'il n'est pas possible de geler ce taux variable en cas de hausse du marché ni de rembourser son hypothèque avant terme à moins de vendre sa propriété.

Par ailleurs, des clients très fiables d'institutions plus populaires comme Desjardins ont récemment obtenu un taux variable encore plus avantageux de 1,4% pour un an au lieu de 2,94% «après rabais» à l'intérieur d'un contrat fermé de cinq ans, sans perdre la possibilité de passer à un taux fixe ou de procéder à des remboursements anticipés.

À un niveau aussi bas, les propriétaires qui auront la sagesse de ne pas réduire leurs versements mensuels verront le montant du capital emprunté fondre à vue d'œil.

Des taux hypothécaires aussi bas relancent le débat sur l'état du marché immobilier. Après quelques mois de ralentissement, il est possible, mais certainement pas souhaitable, que nous assistions à une nouvelle escalade des prix.

Cela dit, tout le monde ne profitera pas des taux très peu élevés avec le même bonheur. On pense aux nouveaux acheteurs qui doivent contracter une assurance hypothécaire la SCHL parce qu'ils ne sont pas en mesure de verser au moins 20% du prix au moment de l'achat. A cause du resserrement des normes fédérales, certains d'entre eux se verront refuser l'accès au crédit si leur capacité de remboursement évaluée sur la base des taux fixes de cinq ans est insuffisante.

Il faut dire que cette mesure restrictive, comme les autres qui ont été adoptées depuis 2008 (l'amortissement maximum réduit à 25 ans, l'impossibilité de réhypothéquer son immeuble au-delà de 80% de sa valeur, etc.), ont eu un effet bénéfique en réduisant le risque de défaut de paiement chez les acheteurs les plus vulnérables à une éventuelle remontée des taux. Cela ne se produira pas cette année, mais personne ne peut prédire l'avenir.

Le marché immobilier canadien est sorti indemne de la récession de 2008 et les prix ont même continué de croître.

Le ralentissement récent qu'on attribue à l'excédent d'immeubles mis en vente autant qu'aux mesures restrictives a ceci de bon qu'il redonne espoir aux jeunes acheteurs maintenus à l'écart par la hausse exubérante des prix enregistrée dans la dernière décennie.

Sans souhaiter une chute importante des prix qui sabrerait l'actif des ménages, on peut quand même s'attendre à ce que la correction se poursuive pendant quelque temps si la concurrence des banques ne vient pas perturber le marché outre mesure. Au plus grand bonheur des uns... et au malheur des autres.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU

Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN

Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE

Directeur des finances STÉPHANE ROGER

Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOINARD

Adjoints PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



REPRISE

L E T T R E S

Montréal: française en France, bilingue au Québec

Ces jours-ci, Denis Coderre, le maire de Montréal, discute francophonie à Lyon et à Paris. Pendant ce temps, l'arrondissement montréalais de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, qui ne sait sans doute pas quoi faire de ses surplus budgétaires, annonce que ses «alertes citoyennes» seront dorénavant bilingues. Ce qui n'est pas sans rappeler que le bulletin *Le Citoyen* publié par le même arrondissement est bilingue depuis belle lurette.

Dans un cas comme dans l'autre, en flagrante contravention avec la Charte de la langue française. Le gouvernement de Robert Bourassa, ce «*séparatisme*» notoire, a fait du français la langue officielle du Québec.

Depuis, combien de fois avons-nous entendu affirmer, par les uns et les autres, que le français est et doit être la langue commune des Québécois... De toute évidence, en dehors des discours protocolaires, on n'y croit pas.

Comment s'étonner ensuite que la société québécoise ait de la difficulté à bien intégrer ses immigrants et que de véritables gouffres séparent des citoyens vivant pourtant à quelques pâtés de maisons? Le maire Coderre [...] pourrait se demander s'il n'y aurait pas

des économies à réaliser en appliquant tout simplement la loi 101.

Michel Gay

Montréal, le 14 mai 2014

De la honte...

Voici le sentiment qui m'a habité en voyant la une du *Devoir*, mardi. Trois honnêtes citoyens, sans passé criminel, les menottes aux poings! Dans quelle société vivons-nous pour traiter des gens de la sorte? Ne pouvaient-ils pas se présenter par eux-mêmes au tribunal? Une simple citation à comparaître? Représentaient-ils un risque important à la sécurité publique? Ou encore un risque important de fuite? On envoie l'escouade tactique chez M. Harding, car il possède des armes! Si on avait des craintes d'un affrontement, n'aurait-il pas été plus sage de le convoquer par huissier au tribunal et de n'intervenir qu'en cas de non-coopération?

À ma connaissance, ils n'ont été reconnus coupables de rien et dans une société prétendument civilisée comme la nôtre, la présomption d'innocence devrait dicter les agissements de notre système de justice et de nos corps policiers. Par conséquent, cette pratique de mettre les menottes devrait être révisée et balisée, et on ne devrait réserver ce traitement qu'aux récidivistes ainsi qu'aux personnes représentant un risque réel

pour la sécurité civile.

François Diné

Bromont, le 14 mai 2014

Le ministère au banc des accusés

La comparution flamboyante des trois employés de la MMA à Lac-Mégantic et les accusations de négligence criminelle ayant causé la mort contre eux me laissent l'impression d'un show médiatique destiné à jeter un baume sur les plaies encore vives de Méganticosis.

Pourtant, dans les faits, le grand absent à cette comparution et premier véritable coupable de cette tragédie est le ministère des Transports fédéral, à qui incombe la responsabilité de la sécurité ferroviaire. Une sécurité qu'il a lui-même compromise par l'allègement des règles de sécurité et des contrôles, et sa décision de permettre la présence d'un seul conducteur à bord des convois ferroviaires.

Conséquemment, les représentants du ministère des Transports du Canada doivent être formellement accusés de négligence criminelle ayant causé la mort, à défaut de quoi les employés accusés se révéleront des boucs émissaires regrettables d'un laxisme éhonté de la part du gouvernement fédéral.

Henri Marineau

Québec, le 14 mai 2014

L I B R E O P I N I O N

Lettre d'éloges à Dalila Awada

YARA EL-GHADBAN

Auteure et anthropologue

Chère Dalila, je t'ai vue récemment encore plus belle en personne que dans les photos des quotidiens et dans la lumière agressive de la télé. Digne, ton regard n'avait pas le même éclat d'idéalisme qui avait tant séduit et tant déstabilisé le soir où tu t'es adressé à tes concitoyens et où tu avais si bien répondu aux autres invités. Une jeune femme intelligente, épanouie, éloquente et belle en plus dans ce foulard? Non. Trop c'est trop. Élégance de la parole, élégance de l'apparence, élégance dans ta différence et ta vision de la société.

Tu ne le savais pas, mais ce soir-là, tu avais ébranlé bien des certitudes. Et sans doute, n'avais-tu pas imaginé la violence de la réplique. Nous avons souvent une idée utopique du débat public. On entre dans la Cité avec l'espérance que nous serons égaux, que l'action et la parole se traduiront en dialogue et qu'en exprimant une pensée riche et complexe dans la langue du pays, dans l'accent du pays, nos concitoyens verront en nous le reflet de tout ce qui fait notre richesse collective, notre succès et notre fierté.

Or, la sincérité et la transparence se conjuguent mal avec le jeu politique, un jeu de miroirs, un jeu d'apparences. La

politique requiert une certaine maîtrise de l'esthétique. L'esthétique de la parole (la rhétorique), l'esthétique de l'action (le rituel du vote, de la passation du pouvoir, cérémonies, costumes et perruques à l'appui, et leur contrepoint: la grève, la manifestation, la pétition, la minute de silence, etc.). Ce n'est pas pour rien qu'on parle de théâtre lorsqu'on évoque les débats à l'Assemblée nationale.

On a tendance à utiliser ces termes de manière péjorative pour dénoncer un univers fait de mensonge et d'hypocrisie. C'est souvent le cas, en effet. Or, se limiter à cette critique, c'est aussi passer à côté de l'essentiel. Le théâtre politique sert à mettre en scène la parole et l'action pour les contempler d'une certaine distance et s'y engager tout en préservant un espace pour soi en retrait de la sphère politique, détacher celle-ci de notre essence, de qui nous sommes dans notre existence la plus nue, la plus intime, la plus privée. Le théâtre sert à nous protéger de la violence du choc d'idées. Ainsi, la société pourrait continuer à fonctionner indépendamment du combat de convictions pour que nous soyons en mesure de vivre ensemble en dehors de l'arène politique même lorsque la différence d'opinions et de visions est irréconciliable.

L'art de la politique, c'est d'être capable de prendre la parole et l'action sincères et

de les communiquer dans le cadre d'une esthétique où la négociation, le compromis et le dialogue sont possibles, tout en nous préservant — une esthétique à la fois exhibitionniste (les rituels politiques) et discrète (ne pas s'exposer).

Or, avec l'arrivée des médias sociaux, de la télé réalité et des tribunes d'opinion, l'art de la politique a été réduit à sa dimension théâtrale et exhibitionniste tout en le dépouillant de sa fonction éthique première: celle de nous isoler de la violence du débat. C'est ce droit, ton droit de participer à la discussion, tout en préservant ton intégrité qui a été violé.

Je t'ai vue hier soir, retenant tes larmes, refusant de pincer les lèvres. Tu as osé avancer vers l'arène et au lieu de t'écouter on a cherché à te dénuder. Je t'écris pour te dire, Dalila, tu as le droit de te protéger. Tu as le droit à ton intimité, tu as le droit de te retirer. Tu as choisi d'avancer, d'être citoyenne à part entière. Tu fais appel à la loi, ce qui me dit ta confiance inébranlable dans la société et l'idéal de la participation politique. Mais au-delà de ton combat individuel, ton geste nous exhorte à repenser l'esthétique et l'éthique de la politique, à revisiter la démarcation des sphères de la parole et de l'action citoyenne, et à remettre en question les règles du débat social. Et pour cela, je t'admire.

IDÉES

LA PRESSE ÉTUDIANTE NATIONALE IL Y A 50 ANS

Quand les jeunes étaient souverainistes...

LOUIS FOURNIER

Journaliste et syndicaliste à la retraite, l'auteur fut président de la Presse étudiante nationale (PEN) en 1963-1964

O n répète beaucoup, par les temps qui courent, que les jeunes sont moins attirés par le projet de souveraineté de notre nation, le Québec. C'était bien différent il y a 50 ans, dans un autre contexte, bien sûr. Le 15 novembre 1964 — 12 ans, jour pour jour, avant l'élection du Parti québécois de René Lévesque —, la Presse étudiante nationale (PEN) fut le premier groupe de la société civile à appuyer le projet d'un Québec souverain et de son association possible avec le Canada. La résolution souverainiste fut adoptée, à une large majorité, lors de notre congrès national à Montréal. *Le Devoir* titrait dans son édition du lendemain: «*Les journalistes étudiants réclament un État du Québec indépendant et républicain.*» La PEN est alors une des organisations étudiantes les plus anciennes et les plus actives au Québec. Elle s'appuie sur le dynamisme et le rayonnement de ses 125 journaux membres qui mènent de multiples campagnes de presse, surtout pour la démocratisation de l'éducation et la reconnaissance du syndicalisme étudiant. La première centrale syndicale étudiante, l'Union générale des étudiants du Québec (UGEQ), tient d'ailleurs son congrès de fondation au même moment, en novembre 1964. Elle adoptera plus tard sur la question nationale une position semblable à celle de la PEN. La Presse étudiante nationale se présente, à l'époque, comme une organisation progressiste qui s'affirme «*partie prenante du mouvement d'émancipation de notre nation*», en ces années d'effervescence qui marquent les débuts de la Révolution tranquille.

Une résolution avant-gardiste

Voici la position d'avant-garde adoptée par le congrès de la PEN, à l'automne 1964;

«*1- Que le Québec devienne un État souverain; 2- Que le Québec souverain conserve de forts liens économiques avec le Canada; 3- Que*

le Québec souverain détermine, de concert avec le Canada, selon ses besoins et intérêts, les modalités de sa collaboration effective avec le Canada sur tout sujet d'ordre culturel, économique, social et politique; 4- Que le Québec souverain devienne une République.»

Le congrès vota aussi un amendement important à la résolution: que le Québec souverain, «*s'il le juge nécessaire, puisse former une association avec le Canada*». Le modèle évoqué est celui de la Communauté économique européenne. Le projet de souveraineté est au cœur du mémoire que nous présenterons peu après, à Québec, au comité parlementaire sur la Constitution, puis à Ottawa à la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme coprésidée par André Laurendeau, rédacteur en chef du *Devoir*.

René Lévesque et l'«État associé»

Six mois avant notre congrès, le 9 mai 1964, le ministre le plus nationaliste du gouvernement québécois, René Lévesque, avait fait une déclaration retentissante en faveur d'un statut d'«État associé» pour le Québec. Devant les étudiants de mon collège, le Sainte-Marie à Montréal, il affirme que «*le seul statut qui convienne au Québec est celui d'un État associé qu'il faudra négocier avec le reste du Canada*». Il ajoute: «*Sans égalité réelle des deux nations, l'indépendance totale deviendra inévitable.*»

Cette «indépendance totale» est prônée par un jeune parti fondé en 1960, le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN). Un autre parti souverainiste, le Regroupement national, né d'une scission au sein du RIN, est fondé en septembre 1964. Une petite formation de gauche, le Parti socialiste du Québec, rejette l'indépendance mais défend un projet d'États associés Québec-Canada.

Lors de son discours au collège Sainte-Marie, Lévesque condamne par ailleurs avec fermeté la violence politique, moyen d'action radical du Front de libération du Québec (FLQ) qui a fait sauter ses premières bombes au printemps 1963. La PEN adopte elle aussi, lors de son congrès, une résolution appelant à «*rejeter toute forme de violence pour réaliser l'indépendance*».

Coincidence: le congrès de la PEN a eu lieu

au Monastère des Dominicains à Montréal, là même où le Mouvement souveraineté-association (MSA) de René Lévesque verra le jour trois ans plus tard, en novembre 1967, avant de devenir le Parti québécois (PQ) l'année suivante.

Pour la petite histoire

Pour la petite histoire, j'aimerais souligner qu'un des principaux artisans de notre position en faveur de la souveraineté était un vice-président de la PEN, Pierre Fortin. Alors éditorialiste au journal étudiant *Le Carabin* de l'Université Laval, il deviendra un économiste de renom et agira même comme conseiller du premier ministre Lévesque.

Parmi les autres membres souverainistes de l'exécutif national de la PEN, j'aimerais mentionner les collègues suivants: Lise Bissonnette, qui deviendra notamment la directrice du *Devoir*; Michèle Fortin, qui occupera des postes de direction à Radio-Canada et à Télé-Québec; Normand Lester, futur journaliste à Radio-Canada, puis chroniqueur indépendantiste; Jacques Pelletier, qui sera professeur de littérature à l'UQAM, et enfin un ami qui m'a succédé à la présidence de la Presse étudiante nationale, le regretté Paul Bernard, qui fut professeur de sociologie à l'Université de Montréal.

Un projet inachevé

Quand je me souviens de ce congrès marquant de la PEN en 1964, je me dis que j'avais presque 20 ans et toute la vie devant moi... et que le projet de faire du Québec un pays commençait à peine à éclore. Ce projet de pays est toujours inachevé, mais je peux témoigner qu'il est bien plus vivant et plus fort aujourd'hui qu'il l'était il y a 50 ans!

Il doit cependant — une fois de plus — s'adapter à un contexte nouveau marqué notamment par la mondialisation et d'autres défis que la jeunesse d'aujourd'hui devra affronter. C'est maintenant aux jeunes de s'approprier ce projet de pays et de le faire leur.

Bien des cassandres ont prédit, depuis les débuts du mouvement souverainiste, son déclin, voire sa disparition. Mais pour paraphraser le mot célèbre de l'écrivain et humoriste Mark Twain, lorsqu'on avait annoncé le décès par erreur, la nouvelle de cette mort est très exagérée...



KENNETH LU/CC

La situation a été extrêmement délicate à Bangkok pendant toute l'année, bien que les protestations se soient intensifiées depuis novembre.

Bangkok, une ville en rébellion

Les Thaïlandais ont l'impression de vivre un grand moment. Ils sont obnubilés par les discours de l'opposition.

JEAN-BENJAMIN MILOT

Bangkok

D es sacs de sable sont empilés. L'accès aux grandes artères est interdit. Le grand boulevard est désert. Des postes de contrôle où des soldats armés arrêtent chaque véhicule. Le centre-ville de Bangkok est sous tension. Depuis quelques jours, Ratchadamnoen Klang, cet immense boulevard tapissé de portraits du roi, est interdit à la circulation. Même si je m'en doute, je me demande ce qui s'est passé la veille. Quel est l'état de la situation? La tension est perceptible. J'apprends que les affrontements d'hier ont été meurtriers. La ville s'est levée péniblement.

À l'hôtel, le réceptionniste est distrait. Il regarde les discours des chefs contestataires à la télé. Un homme brandit le poing et est applaudi par des centaines de milliers de gens qui se sont déplacés pour l'entendre. Le type de la réception applaudit frénétiquement. Je dois lui signifier ma présence.

Je vais marcher non loin du monument de la Démocratie qui est le lieu de tous les rassemblements, le lieu de tous les affrontements. Le jour,

il ne se passe jamais rien. Des contestataires y dorment. C'est là, mercredi, qu'un d'eux a été tué par un tir inconnu. Les manifestants qui font du camping sont le plus souvent surpris la nuit. Un garde a aussi succombé à ses blessures. Des grenades ont été lancées tard en soirée au monument de la Démocratie. A plusieurs rues de là, on les entendait. Les violences ont fait 21 blessés, me révèle le journal anglophone de la ville. Non, les pétards qu'on entend à Bangkok, ce ne sont pas des célébrations. À deux pas de la rue Khao San, très achalandée, la lutte armée fait rage. Sur Khao San, ça ne dérange pas les jeunes touristes. Des Australiens, des Allemands, des Norvégiens et des Français, pour la plupart, qui boivent une Chang comme si de rien n'était.

Toute l'année, la situation a été extrêmement délicate à Bangkok. Les protestations se sont intensifiées depuis novembre. Le gouvernement et ses amis font la pluie et le beau temps. Il faut savoir qu'en Thaïlande, le gouvernement détient des actions de compagnies d'envergure, dont Air Asia. Le premier ministre Thaksin est en exil depuis 2006. Sa sœur l'a remplacé à la tête du gouvernement. Cette semaine, elle a été destituée de ses fonctions par un tribunal

constitutionnel. Ils sont très nombreux à vouloir le départ de la famille Shinawatra qu'on dit corrompue jusqu'à l'os. Elle est accusée de détourner les fonds gouvernementaux au profit des amis du régime. Le roi a 86 ans. Ce n'est pas lui qui est contesté, mais bien le clan Shinawatra, originaire du nord du pays. Le mouvement de contestation est en majorité. Ils sont des centaines de milliers dans les rues.

Les Thaïlandais ont l'impression de vivre un grand moment. Ils sont obnubilés par les discours de l'opposition. Même chose au dépanneur, le son de la radio est dans le tapis. On entend les discours des leaders de la révolution. L'un d'entre eux harangue la foule. Les sifflements. Les applaudissements fiévreux. Les gens ne travaillent pas. Ils sont dans la rue, assis sur une chaise, rassemblés autour d'un poste de radio. C'est l'accalmie. Pourtant, les Thaïlandais sont sur le qui-vive, en attente que quelque chose se produise. Les militaires ne se sont pas encore rangés du côté de la contestation. Qui sait? C'est peut-être pour bientôt. Il ne manque que leur appui pour un renversement de régime. Tous suivent les événements à la radio ou à la télé avec le regard inquiet. Ils sont en attente d'un coup d'État.

Et vous? Vous arrivez à dormir?



LISE PAYETTE

Si vous y arrivez, c'est que vous ne suivez pas les nouvelles et que vous ne lisez pas les journaux. Peut-être avez-vous choisi de vous réfugier sur Facebook ou dans une montagne de *tweets* pour assouvir votre besoin de connaissance. Mais le reste du monde devra se débrouiller sans vous, parce que ce qui se passe sur notre vieille planète ne vous touche pas. Comme à moi, on a dû vous expliquer depuis votre naissance que les sociétés de maintenant étaient hautement civilisées par rapport à tout ce qui a vécu avant nous et que nos multiples découvertes dans tous les domaines faisaient de notre époque l'une des plus remarquables de l'histoire du monde.

Et vous y avez cru. Il est peut-être temps de nous ouvrir les yeux et de jeter un regard sans complaisance sur ce qui se passe autour de nous. La planète Terre, qui est le seul habitat que nous puissions revendiquer, est à l'agonie et rien ne semble indiquer que nous ayons l'intention de la soigner.

Des exemples? On nous explique depuis longtemps déjà que des bouleversements climatiques, dus à la pollution incontrôlée de l'air qui nous entoure, pourraient mener à des catastrophes qui seraient fatales pour un grand nombre d'humains. Les avertissements ont été lancés par des gens compétents qu'on a traités d'alarmistes et dont on s'est même moqué abondamment en affirmant que notre petite planète en avait vu bien d'autres et qu'elle était bien plus solide qu'on le disait. Nous y sommes. Il n'est plus minuit moins cinq... il est minuit et cinq. Et vous dormez sur vos deux oreilles?

Un avion de la Malaisie a quitté son aéroport à destination de la Chine où il n'est jamais arrivé. Non seulement a-t-il disparu sans laisser de traces, mais deux mois après, même si les pays les mieux équipés du monde pour les recherches ont finalement uni leurs efforts, le mystère reste entier. L'imagination fera le reste et Hollywood en fera un film bientôt probablement. La peine des familles des voyageurs disparus reste entière. Mais il y a tant de gens qui pleurent sur notre planète qu'on ne peut pas consoler tout le monde. Au suivant.

La vie n'est pas un jardin de roses. Je ne sais plus qui l'a dit, mais c'est hélas la vérité. On est porté à ajouter qu'il y a des pays qui ont plus de jardins de roses que d'autres, et ça doit être vrai. Quand des populations entières prennent la route pour fuir l'horreur, portant sur leurs épaules le peu de choses qu'ils essaieront de sauver pour survivre, on ne peut plus parler de jardin de roses. Quand on prend le temps de regarder les milliers de réfugiés entassés dans des villes de toile dans l'espoir de trouver un refuge pour eux et leurs enfants et pour fuir les menaces et les horreurs que leur impose un dictateur devenu incontrôlable et qui n'hésite pas à tirer sur tout ce qui bouge. Si on regarde de plus près, on réalisera peut-être qu'il n'y a jamais eu autant de ces dictateurs sanguinaires dans l'histoire du monde que maintenant. Sur une planète civilisée, on devrait constater le contraire.

On dit que des enfants ne mangent pas à leur faim. Je ne parle pas des pays les plus pauvres du monde, je parle d'ici, ce «ici» qu'on appelle «chez nous», où des enfants partent pour la garderie ou pour l'école le ventre vide. En même temps, nous apprenons que 170 milliards de dollars ont réussi à fuir les impôts d'ici pour trouver refuge dans des banques protégées dans les paradis fiscaux. 170 milliards (il y en a probablement beaucoup plus) de beaux dollars canadiens qu'on empile à l'étranger pour éviter une redistribution de la richesse qui aiderait les plus démunis. L'hypocrisie érigée en système. Appuyée par les autorités qui ne veulent surtout pas se mettre les riches à dos.

Il vaut mieux abandonner l'idée de nouvelles garderies pour les enfants québécois pour diminuer la dette du Québec que de rapatrier les dollars qui pourront dormir tranquilles dans les paradis fiscaux.

Pendant ce temps-là, il aura fallu des jours et des jours pour que les superpuissances du monde s'organisent pour se porter au secours de 223 jeunes filles, âgées de 12 à 18 ans, enlevées dans leur école du Nigeria, par des islamistes armés qui refusent aux filles le droit à l'instruction et qui menacent maintenant de les vendre comme esclaves ou de les marier sans leur consentement. La vie ordinaire, quoi. Ce dernier événement m'a empêché de fermer l'œil depuis qu'il s'est produit. Trop d'hommes sont fous sur cette planète. Fous à lier.

C'est en Chine qu'une jeune femme m'a dit un jour que Mao Tse Tung avait affirmé que «*les femmes chinoises portaient la moitié du ciel*». Et celles-ci de se demander depuis cette déclaration: «*qui portait l'autre moitié?*» Nous attendons toutes la réponse. Dormir en paix ne mène à rien.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (caricaturiste); **information générale**: Isabelle Paré (chef de division), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports); **information politique**: Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzeiti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter); **Véronique Chagnon** et **Louis Gagné** (pupitre); **information culturelle**: Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et François Lévesque (reporters), Julie Carpentier (pupitre); **information économique**: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins, Éric Desrosiers, Jessica Nadeau et Karl Rettino-Parazelli (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); **information internationale**: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); **section art de vivre**: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Emilie Folie-Boivin (pupitre); **équipe internet**: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Munger, Philippe Papineau et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Sophie Chartier et Florence Sara G. Ferraris (assistants); **correction**: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michele Malenfant; **soutien à la rédaction**: Amélie Gaudreau (secrétaire); **Laura Pelletier** et **Arnaud Stopa** (commis); **DOCUMENTATION** Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Vanessa Racine (Ottawa), Dave Noël (Québec); **PUBLICITÉ** Edith Caron (adjointe), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Evelynne De Varennes, Amel Elimam, Nathalie Jobin (par interim), Claire Paquet, Catherine Pelletier et Chantal Rainville (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Elise Girard (secrétaire); **PRODUCTION** Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin et Nathalie Zemaitis; **INFORMATIQUE** Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Maxime-Olivier Leclerc (coordonnateur du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez; **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy et Véronique Pagé.

ACTUALITÉS

RECOURS

SUITE DE LA PAGE 1

assurés par le régime public», affirme M. Léveillé dans des documents déposés jeudi au palais de justice de Montréal.

L'Institut du glaucome de Montréal a facturé à ce patient atteint d'une maladie dégénérative du nerf optique cinq, voire dix fois le prix coûtant pour des gouttes ophtalmiques et autres médicaments devant lui être administrés avant ses examens. La somme perçue «illégalement» par l'Institut s'élèverait à 740\$.

La requête d'autorisation d'un recours collectif déposé jeudi par M. Léveillé fait suite à un exercice semblable mené par des personnes atteintes de dégénérescence maculaire, en 2011.

À la tête de la Fédération des médecins spé-

CANNES

SUITE DE LA PAGE 1

vant les caméras du monde —, ironise : «J'espère que je vais résister à la tentation de devenir l'icône que vous me suggérez.» Ajoutant : «Quand on est accusé d'être excentrique, on ne sait pas qu'on l'est.» A ce journaliste qui lui avait aussi parlé d'un timbre poste commémorant *Secrets and Lies*, il lui lança d'aller se rhabiller... *kai'! kai'!*

Le glamour de Cannes, Mike Leigh s'en fout, mais entend voir les films sélectionnés. Et il ne l'est pas pour rien.

Son superbe *Mr. Turner* fait de la dernière tranche de vie du peintre J.M. William Turner — première moitié du XIX^e siècle — un nouveau moment d'art.

On peut trouver l'œuvre compassée, soupirer devant ses longueurs, n'empêche : quel film est admirable ! A croire que les tableaux du maître de la lumière prennent vie à l'écran. C'est pour des œuvres de cette trempe que les grands festivals existent. Car en nos temps de vitesse et de montage trépidant, il n'est pas dit que le grand public se ruera sur ce film de beauté austère. Certains accrocheraient volontiers *Mr. Turner* sur les cimaises d'un musée. Il vit pourtant... 2 heures 29 quand même.

Mais celui qui peignit comme nul autre la tempête (quitte à se faire attacher au grand hunier d'un navire), les mers, la brume et le vent, la lumière intérieure voilée, valait bien un film à sa mesure. «*Turner est un des grands peintres de tous les temps, radical, révolutionnaire, rappelle Mike Leigh. Il existe une tension entre l'homme mortel et son travail spirituel. Cette tension, entre yin et yang, est le thème principal de mes films.*» Il voit *Mr. Turner* dans la lignée de son *Topsy-Turvy*, pour la façon de capturer une époque et d'en tirer la vie.

Un autoportrait?

La méthode Mike Leigh est faite de beaucoup de travail et d'ateliers en amont, puis quand toute l'équipe est imprégnée de l'atmosphère, ça se joue collectivement. «*Les recherches ne permettent pas de recréer un personnage en chair et en os.*» L'osmose se situe ailleurs, dans le champ de l'intuition.

Autoportrait de Mike Leigh, via Turner?

Le cinéaste nie : «*Mais on doit se sentir proche de ses personnages. Les artistes comprennent les artistes de façon naturelle. Quand Turner peint, il voit au-delà du ciel et de la mer et capte l'essence de la vie. Quant à l'atmosphère de l'époque, je l'ai recrée de façon poétique et avec ses tableaux.*» C'est à la fois Turner et Leigh, tout de même. Même exigence infinie.

Tous les tableaux du maître dans le film sont authentiques, prêtés par La Tate Gallery, la National Gallery ou des collectionneurs.

ESCARGOT

SUITE DE LA PAGE 1

der à désapprendre et à réapprendre.» Attablée dans un café montréalais avec d'autres qui ont aussi foulé ces terres rebelles, la jeune intervenante sociale, qui milite au Centre d'études démocratiques de l'Amérique latine, raconte son choc culturel. «*Tu te sens stupide, ridicule. Tu ne connais rien. Pour eux, j'étais une extraterrestre. C'était comme la décolonisation des rapports entre eux et nous*, dit-elle. *Quand tu arrives là-bas, tu n'as plus aucun point de repère. Tu apprends à être un être humain. C'est l'école de la vie.*»

L'éducation comme moyen de survie

Une école de la vie, dans un contexte d'immense pauvreté et de survie les membres de ce mouvement, parmi les plus pauvres du Mexique. «*C'est le dénuement total, mais ils ne manquent rien et sont complètement autonomes. Ils produisent leur nourriture bio, ils ont un ruisseau pour l'eau, leur propre système d'éducation...* Au fond, ils sont complètement libres», souligne la jeune femme.

Fêtes, tâches du quotidien et cours en langue autochtone. Le mode de vie qu'elle y a découvert et la façon d'apprendre des zapatistes sont à l'opposé de l'école traditionnelle mexicaine et de bien d'autres systèmes sur la planète. Dans *La Leçon de l'escargot*, un membre de la com-

cialistes, Gaétan Barrette avait alors affirmé, au sujet des frais accessoires, que «*la source du problème de même que de la solution est définitivement au ministère de la Santé*».

«*Le gouvernement entretient volontairement ce flou réglementaire en ne faisant pas de choix, avait déclaré celui qui est désormais ministre libéral de la Santé. Pourtant, c'est simple. Soit le gouvernement décide de payer [...] soit il refuse de le faire, mais il ne peut pas le faire à moitié en prenant la population et les médecins en otage.*»

Six jours après le dépôt de la requête, le ministre de la Santé Yves Bolduc annonçait le remboursement de tous les frais liés au traitement de cette maladie. En 2013, Québec a annoncé qu'il rembourserait 6 millions de dollars aux patients lésés.

La situation est peut-être réglée pour les personnes souffrant de dégénérescence maculaire, mais le problème subsiste partout ail-

leurs, fait remarquer M. Léveillé.

«*Il s'agit d'un problème systémique où les médecins et les cliniques trouvent des façons innovatrices pour imposer une facturation directe aux patients en contravention des lois applicables, que ce soit par les frais annuels, la double facturation du même acte ou la facturation de médicaments et de substances bien au-delà de leur prix coûtant*», note l'ingénieur montréalais.

Défait aux élections du 7 avril, le ministre de la Santé Réjean Hébert avait affirmé, deux mois plus tôt, attendre qu'une «fenêtre» parlementaire s'ouvre pour déposer un projet de loi pour encadrer les frais accessoires. Le Collège des médecins du Québec (CMQ) a proposé il y a peu une révision de son code de déontologie, qui vient restreindre les avantages financiers que peut percevoir un médecin, dont ce type de frais.

Le Devoir



BERTRAND LANGLOIS AGENCE FRANCE-PRESSE

Le cinéaste anglais Mike Leigh lors de la conférence de presse officielle jeudi du film *Mr. Turner*, jeudi. À l'extrême gauche, l'acteur Timothy Spall.

Le directeur photo, Dick Pope, apporte aux images une beauté absolue, et cette lumière : «*Sur la base des couleurs utilisées par Turner, j'ai fait un film*», dit-il simplement.

Couronner Timothy Spall

On couronnerait volontiers pour le rôle-titre Timothy Spall, immense acteur fétiche de Mike Leigh, privé de la reconnaissance internationale qu'il mérite. Un peu sans doute à cause de son visage raboteux. Dans une des répliques du film, son personnage qualifie de gargouille ce qu'il voit dans le miroir. Mais quel comédien ! Spall avait joué un petit rôle (Peter Pettigrow, le serviteur de Voldemort) dans deux *Harry Potter*, dit toujours que les gens le reconnaissent dans la rue juste pour ça. Erreur ! Quel cinéphile a oublié sa prestation de chauffeur de taxi en crise conjugale dans *All or Nothing*? Il s'avoue à la fois autodidacte et intellectuel passionné, investit ses personnages à corps perdu.

Son Turner s'exprime par grognements, comme un porc. Il crachote, il marmonne. Spall précise avoir suivi des cours de peinture durant trois ans, deux ou trois fois par semaine, afin d'investir le rôle. «*Il est évident pour moi que le génie n'est pas toujours emballé de façon romantique*, dit-il. *Turner était le peintre du sublime, entre la beauté et l'horreur de la nature. Les romantiques sont les premiers à avoir peint ce qu'ils ressentaient. Si dans sa vie, Turner paraissait un peu brutal, il avait beaucoup d'amour*

dont il ne savait trop que faire. Et puis il était corpulent... et assez drôle.»

Turner ne sait s'exprimer qu'avec des pinceaux (parfois en crachant dessus pour diluer les couleurs), mais on le découvre assez paillard. Entre la servante qu'il lève en passant, les enfants bâtards qu'il abandonna, ses habitudes au bordel et un nouvel amour auprès d'une veuve (rayonnante Marion Bailey) qui tient pension et l'accompagne jusqu'à sa mort, on le voit peindre passionnément, se moquer des confrères, se sentir incompris des têtes couronnées et du peuple, s'alerter devant les débuts de la photographie, grande rivale. Avec ce visage tragique, cette solitude fondamentale, si intensément rendue par l'interprète.

«*Nous avons décidé de faire dialoguer Turner avec son père, à propos de la mère déséquilibrée qui l'a traumatisé*, explique Timothy Spall. *D'où son rapport instable avec les femmes. Sa rencontre avec madame Booth adoucit son âme. Il n'avait jamais reçu d'amour féminin et porte en lui une douleur incroyable.*»

On pense à *La jeune fille à la perle* de Peter Webber, sur la vie de Vermeer, en moins sensuel et en plus magistral, porté par le même souci de coller un maître artiste, forcément déviant, à son époque, forcément oppressante. On songe que oui, c'est long, oui, mais si beau, si puissant. À la rencontre de tous les arts. Ce cinéma existe encore. Merci, Mike Leigh!

Le Devoir

tions. Quelle éducation on leur donne ? Quelle histoire on raconte et qui la raconte ? »

Propagande et dignité

Reste que l'éducation transmise est perçue par plusieurs comme de la propagande. Annie Lapalme admet avoir été «dérangée» par certains discours, en particulier celui sur l'égalité des sexes qui ne se reflétait pas du tout sur le terrain. «*J'ai senti qu'il n'allait pas du tout dans la subtilité. Peut-être que devant la force des valeurs contre lesquelles ils luttent, ils n'ont pas le choix d'exagérer. Sinon, ils passeraient sous le rouleau compresseur*» de la culture dominante, dit-elle.

«*Qui est le méchant de l'histoire ?* » s'interroge à haute voix Stéphane Guimond Marceau. «*On pourrait aussi dire que l'éducation mexicaine traditionnelle fait de la propagande, mais dans l'autre sens.*»

Sylvie Lapointe reconnaît que tout n'est pas rose. «*Mon objectif était de les filmer eux, loin du spectacle militaire et de Marcos. Même si on voit que leur système scolaire est imparfait.*» Pour peu qu'il permette aux zapatistes d'y trouver une certaine dignité, comme le souligne l'un des protagonistes de son film. «*Maintenant, il y a des gens qui n'ont plus honte de dire qu'ils sont autochtones. Au contraire, ils le disent avec la tête haute.*»

Le Devoir

La leçon de l'escargot sera diffusé le dimanche 18 mai à RDI.

MÉNARD

SUITE DE LA PAGE 1

ciale d'examen des événements du printemps 2012 a beau être «déséquilibré», il sera «lu». «*Il y a des recommandations qui touchent le travail des forces policières* [21 des 28 propositions]. *Je suppose qu'elle* [Lise Thériault] *va les évaluer avec ses collègues du cabinet et du ministère puis vous revenir là-dessus éventuellement*», a affirmé M. Couillard jeudi après-midi.

Cela dit, les forces policières ont été injustement montrées du doigt, selon lui. «*Nos policiers et nos policières ont été très braves dans ce à quoi ils ont dû faire face : ils se sont fait lancer des objets qui peuvent tuer... et ont été blâmés après cela. C'est une drôle de situation pour eux à traverser. Donc, j'aurais apprécié que le rapport soit un peu plus équilibré*, a-t-il souligné. *Les responsabilités étaient partagées.*»

M. Couillard n'a pas réagi aux reproches adressés au gouvernement Charest d'avoir levé le nez sur toute médiation avec les étudiants en grève pour l'abolition de la hausse des droits de scolarité. Néanmoins, il a souligné la nécessité de maintenir un «*espace de dialogue et de communication*» tout particulièrement dans des «*circonstances difficiles*».

Vers les poubelles?

Quoi qu'en disent les libéraux, la mise sur pied de la commission spéciale constituait un exercice obligé au lendemain de la crise sociale de 2012, persiste à croire le Parti québécois. Le député Pascal Bérubé invite le gouvernement Couillard à profiter de la «*période d'accalmie*» pour «*réunir tous les acteurs concernés afin de s'entendre sur un nouveau cadre démocratique du droit à la manifestation pacifique*».

Le gouvernement libéral «*ne peut pas jeter* [le rapport Ménard] *aux poubelles*», a fait valoir le chef de la Coalition avenir Québec, François Legault. Du côté du travail policier, «*[il y a] peut-être des ajustements à apporter*», a-t-il dit. Mais, «*de façon générale, pendant les manifestations, les policiers ont fait un bon travail. Il faut les appuyer*», a-t-il souligné.

Le député solidaire, Amir Khadir, a appelé le gouvernement Couillard à «*marquer une rupture*» avec le gouvernement Charest en «*posant des gestes concrets pour que cette crise de confiance entre la police et la jeunesse demeure une exception historique*».

Policiers et étudiants

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) entend prendre le temps d'analyser l'ensemble du rapport avec ses experts avant de déterminer quelles modifications pourraient être apportées à ses stratégies, a indiqué le porte-parole, Ian Lafrenière. Le SPVM demeure persuadé que les «*armes intermédiaires*» — dans la mire du rapport Ménard — permettaient de réduire le recours à la force : «*Si on n'utilise pas d'autres façons de disperser* [les manifestants], *on pourrait en venir au corps à corps et je ne suis pas sûr que c'est ce qu'on veut. Mais on va regarder tout ça. On est une organisation apprenante.*»

La Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM), qui avait refusé de témoigner devant la commission présidée par Serge Ménard, estime que le rapport est «*irréaliste*» en plus de «*manquer totalement d'impartialité*». Van-tant le travail des policiers qui ont dû gérer plus de 600 manifestations en 180 jours, le président de la Fraternité, Yves Francœur, a reproché à Serge Ménard de «*répéter de façon plus officielle ses préjugés sur les événements*».

En revanche, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) se dit satisfaite des recommandations. «*Les pratiques actuellement mises en place et qu'ont dû exécuter des policiers n'ont pas été les bonnes pour assurer un climat pacifique*», a dit la présidente sortante de la fédération étudiante, Eliane Laberge.

Contrairement au gouvernement libéral et aux policiers, les étudiants ont été très peu blâmés dans le rapport. «*Je ne pense pas qu'on l'a échappé belle. Le rapport cible bien ce qui a contribué au climat de tension dans lequel on s'est retrouvé et à la non-résolution du conflit*», a dit M^{me} Laberge. Elle rappelle que la FECQ a demandé à plusieurs reprises l'intervention d'un médiateur. «*Quand on refuse aussi clairement de négocier, la suite des choses devient normale.*»

Peu surprise des constats des commissaires — qu'elle ne juge d'ailleurs pas assez «sévères» —, l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE) réitère avec cynisme que l'exercice n'aura pas été d'une grande utilité. «*A quoi ça a servi ?*», a lancé le porte-parole de l'ASSE Justin Arcand. Manque de transparence et faible pouvoir pour contraindre au témoignage : la commission avançait dès le départ sur un chemin cahoteux. «*Le problème était dans l'organisation dès le début.*»

M. Arcand se réjouit néanmoins des recommandations très précises pour réformer les pratiques des policiers et souhaite un changement réel qui se répercutera dans le contexte actuel. «*Avec le règlement [municipal] P-6, c'est rendu qu'une manif peut presque être déclarée illégale la veille, avant que les gens aient eu le temps de se regrouper.*»

L'ASSE n'a toutefois pas apprécié que les commissaires recommandent de baliser l'exercice d'un droit de grève par un vote secret. «*On n'est pas contre le vote secret, plein d'associations étudiantes l'utilisent. Mais ce sont les étudiants qui doivent en décider. Sinon, c'est de l'ingérence*», a-t-il dit.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h 30 à 17h
Renseignements et administration : 514 985-3333

Le Devoir sur ledevoir.com

sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements

(lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Quebecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation Sun Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.